



Communauté de Communes des Aspres

EVALUATION FINALE

Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2020-2026

Réalisation de janvier à mai 2026



Sommaire

1. Contexte	2
1.1 Cadre réglementaire	2
1.2 Objectifs de l'évaluation finale	2
1.3 Rappel des enjeux du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026	2
1.4 Synthèse du bilan à mi-parcours	3
1.5 Méthodologie de l'évaluation finale	4
2. Bilan global du PCAET	5
2.1 Atteinte des objectifs définis dans la stratégie	5
2.2 Réalisation du programme d'actions	11
2.3 Gouvernance et animation	14
3. État d'avancement par fiche-action.....	15
Orientation n°1 : Pour un développement local durable	15
Orientation n°2 : Un parc bâti performant et vertueux	20
Orientation n°3 : Une mobilité organisée et partagée par tous	26
Orientation n°4 : Vers un territoire producteur de sa propre énergie	30
Orientation n°5 : Pour une préservation des ressources locales	33
Orientation n°6 : Vers des collectivités locales exemplaires.....	44
4. Conclusion et propositions en vue de la révision du PCAET	46



1. Contexte

1.1 Cadre réglementaire

Instaurés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les PCAET sont définis à l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil d'animation et de coordination de la transition énergétique et climatique d'un territoire. Il doit permettre, à l'échelle locale, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi que de s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique.

Les PCAET sont obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. À ce titre, la Communauté de Communes des Aspres a élaboré son premier PCAET suite à la loi TEPCV et l'a adopté le 19 février 2020.

1.2 Objectifs de l'évaluation finale

Conformément aux articles R.229-551 à R.229-55 du Code de l'environnement, le PCAET doit être évalué puis révisé tous les six ans.

L'évaluation finale du PCAET, présentée dans ce rapport, vise à :

- Mesurer l'état d'avancement des actions au regard des objectifs établis, des moyens engagés et des dynamiques du territoire ;
- Faire le bilan des actions : évaluer leur pertinence, identifier les freins qui ralentissent leur mise en œuvre ou au contraire les leviers qui la facilitent ;
- Produire des recommandations en vue de la révision.

1.3 Rappel des enjeux du PCAET 2020-2026

Adopté le 19 février 2020, le *Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026 de la Communauté de Communes des Aspres* a identifié les principaux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, les principaux enjeux identifiés pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants étaient :

- La **décarbonation des transports**, qui représentent 44% de l'énergie consommée sur le territoire et 68% de ses émissions de gaz à effet de serre
- La **maîtrise des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel**, qui représente 36% de la consommation d'énergie et 20% des émissions de gaz à effet de serre.

- Le **développement de la production d'énergies renouvelables**, alors que la production ne couvrait que 17% des besoins énergétiques du territoire.

Ces chiffres sont issus du diagnostic du PCAET et correspondent aux données de l'année 2015 (Sources : ATMO Occitanie et ORCEO).

En complémentarité, les principaux enjeux identifiés pour adapter le territoire au changement climatique étaient les suivants (cf. figure 1) :



Figure 1 : Principaux enjeux d'adaptation au changement climatique du territoire de la Communauté de Communes des Aspres (source : extrait du diagnostic du PCAET adopté en 2020)

Face à ces constats, le PCAET a établi une stratégie, en cohérence avec les stratégies supra, principalement la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Cette stratégie a ensuite été déclinée en plan d'actions, élaboré en concertation avec une multitude d'acteurs du territoire.

1.4 Synthèse du bilan à mi-parcours

Conformément à la loi, le PCAET a d'abord été évalué à mi-parcours en 2023. Cette évaluation a permis de réaliser un point d'avancement sur le plan d'actions, et de formuler des préconisations pour la suite de sa mise en œuvre jusqu'en 2026.

Les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours étaient les suivantes :

- 58 % des actions prévues étaient terminées ou en cours de réalisation, démontrant une bonne mise en œuvre du PCAET malgré la crise du covid.

- Certaines orientations sont plus difficiles à traiter, en particulier la mobilité (actions en faveur des transports en commun et du covoiturage notamment), ou encore le développement du bois énergie comme énergie renouvelable.
- La sécheresse débutée en 2022 a fait apparaître la ressource en eau comme le plus gros enjeu d'adaptation au changement climatique pour le territoire.

1.5 Méthodologie de l'évaluation finale

L'évaluation finale a été réalisée en interne de janvier à avril 2026, et se base sur deux sources d'information :

- Des entretiens réalisés avec les services de la Communauté de Communes des Aspres et les communes ainsi que les partenaires institutionnels (syndicats de bassin versant, chambres consulaires, Bois et Energie 66, Pays Pyrénées Méditerranée, Département...).
- Des données quantitatives sur les grandes thématiques du PCAET (énergie, climat, transports...) pour observer les grandes évolutions du territoire depuis sa mise en œuvre en 2020. Il est toutefois à noter que pour la plupart des indicateurs, les données les plus récentes correspondent à 2023, soit à la moitié de la mise en œuvre du PCAET.

De plus, les méthodes de calcul des observatoires évoluent en permanence et les bases de données sont réactualisées de manière rétroactive. Ainsi, pour une même année, les données fournies changent suivant la date d'extraction.

La stratégie étant définie en pourcentages d'évolution par rapport à l'année de référence, le fait d'actualiser les données antérieures avec les nouvelles méthodologies n'impacte pas l'analyse.

Les résultats de cette évaluation sont présentés en trois parties :

- Le **bilan global de la mise en œuvre du PCAET**, qui analyse la dynamique générale du PCAET durant ces six ans : atteinte des objectifs fixés dans la stratégie, mise en œuvre du programme d'action, gouvernance et animation (p.5 à 13) ;
- Le **bilan détaillé pour chaque fiche-action**, afin d'affiner les conclusions et d'apporter une analyse qualitative (p.14 à 41) ;
- Les **principaux apports et limites** de ce premier PCAET permettant de faire ressortir des recommandations en vue de la révision de ce dernier (p.43 à 45)

2. Bilan global du PCAET

2.1 Atteinte des objectifs définis dans la stratégie

En 2020, la Communauté de Communes des Aspres a validé une stratégie qui consistait à se fixer des objectifs en termes de :

- Trajectoire énergétique : diminution de la consommation d'énergie totale et par secteur, et augmentation de la production d'énergie renouvelable jusqu'à atteindre la neutralité¹ en 2050.
- Trajectoire climatique : diminution des émissions de gaz à effet de serre totales et par secteur.²
- Pollution atmosphérique : objectifs fixés par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Les objectifs fixés dans la stratégie sont exprimés en pourcentage d'évolution par rapport à l'année 2013 pour l'énergie et le climat, et 2012 pour la pollution atmosphérique.

Les données disponibles les plus récentes correspondent à l'année 2023 pour l'énergie et le climat, et 2022 pour les polluants atmosphériques.

¹ C'est-à-dire produire la totalité de l'énergie consommée sur le territoire en 2050.

² Ici, la stratégie n'a pas fixé d'objectifs de séquestration carbone (*i.e.* stockage du carbone dans les forêts ou les sols par exemple). Pour l'analyse, on considère que cette séquestration carbone est stable.

Trajectoire énergétique :

Le graphique ci-dessous (cf. figure 2) présente l'évolution de la consommation d'énergie globale et de production d'énergie renouvelable globale sur le territoire de la Communauté de Communes des Aspres. Celles-ci sont à comparer à la stratégie retenue dans le PCAET en 2020 (en pointillés).

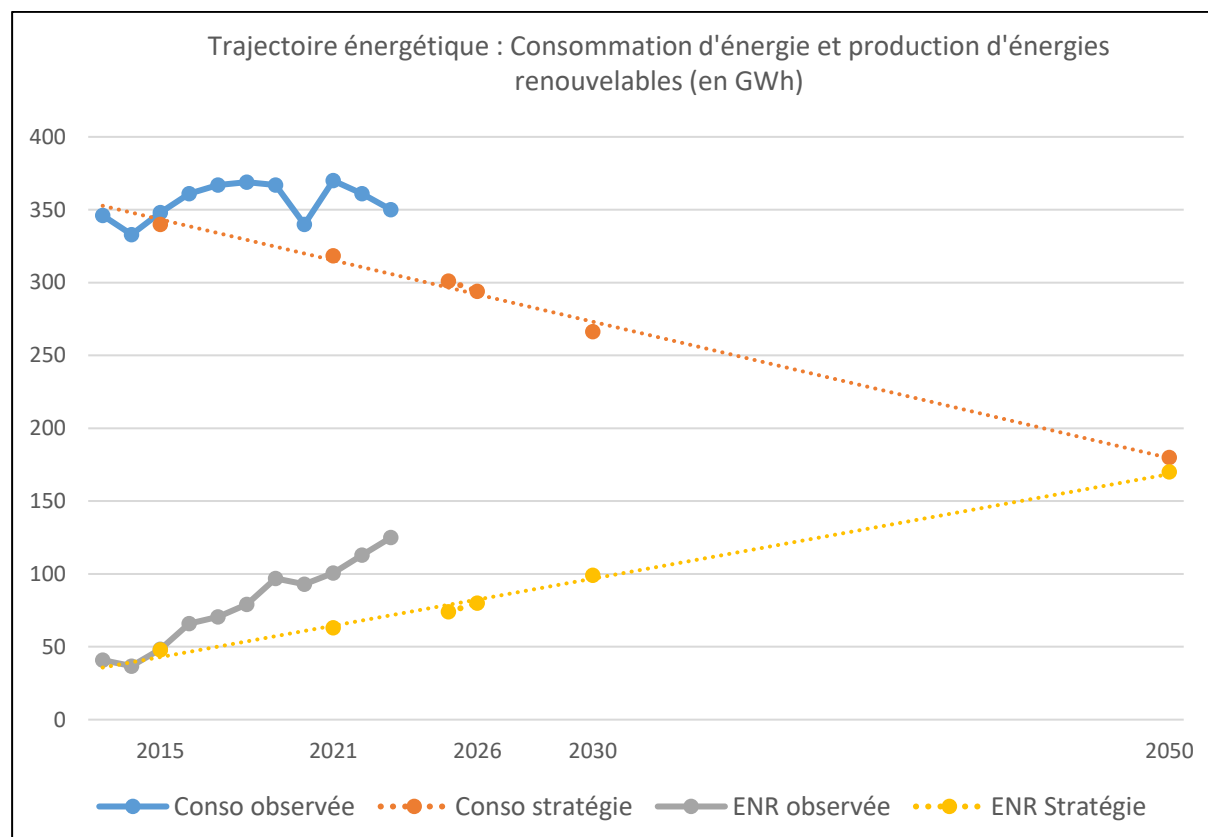


Figure 2 : Trajectoire énergétique de la Communauté de Communes des Aspres (source : Observatoire Régional Climat Energie Occitanie (ORCEO) - données extraites en 2026)

On observe que la consommation d'énergie a peu évolué entre 2013 (année de référence de la stratégie) et 2023, et que les **objectifs fixés de réduction des consommations ne sont pas atteints**. Cela s'explique notamment par une croissance démographique soutenue sur le territoire : la consommation par habitant diminue (-13% sur la même période) mais est compensée par l'augmentation du nombre d'habitants.

En revanche, la **production d'énergies renouvelables dépasse les objectifs fixés**.

Cette forte augmentation de la production d'énergie renouvelable s'explique par un fort développement du photovoltaïque (produit par des parcs photovoltaïques au sol et installations agrivoltaïques, et par des panneaux en toitures chez les particuliers), ainsi que des pompes à chaleur dans une moindre mesure (cf. figure 4).

Ainsi, la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCA couvre 36% de la consommation énergétique du territoire (cf. figure 3), dont 95% de ses besoins en électricité (cf. figure 5).

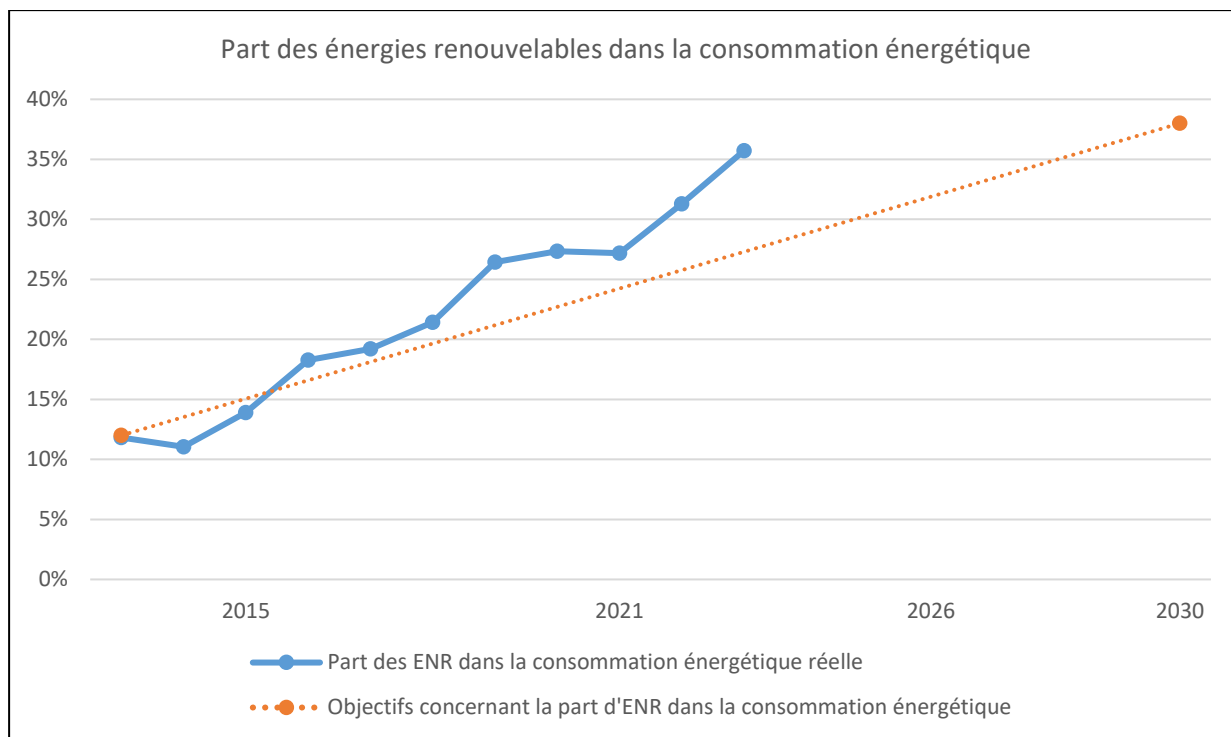


Figure 3 : Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la Communauté de Communes des Aspres (Source : ORCEO - données extraites en 2026)

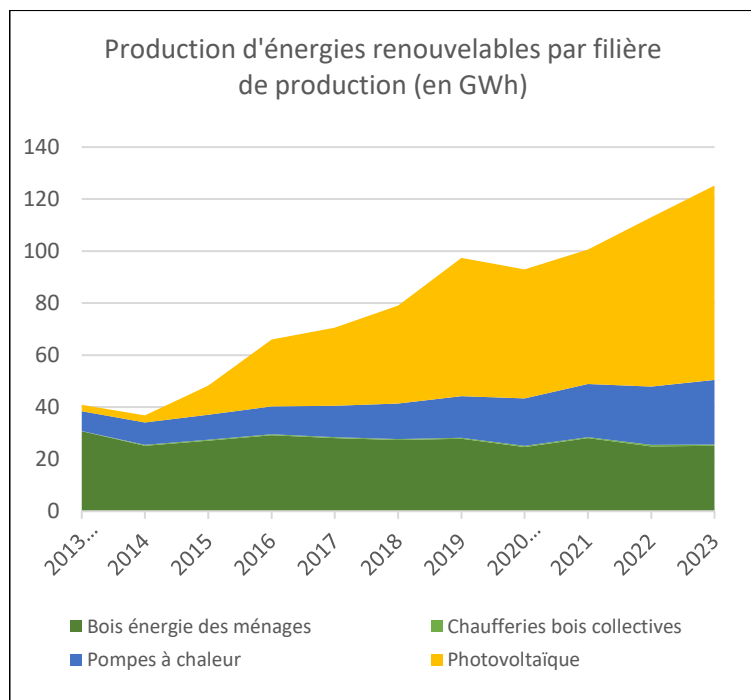


Figure 4 : Production d'énergies renouvelables de la Communauté de Communes des Aspres (Source : ORCEO -, données extraites en 2026)

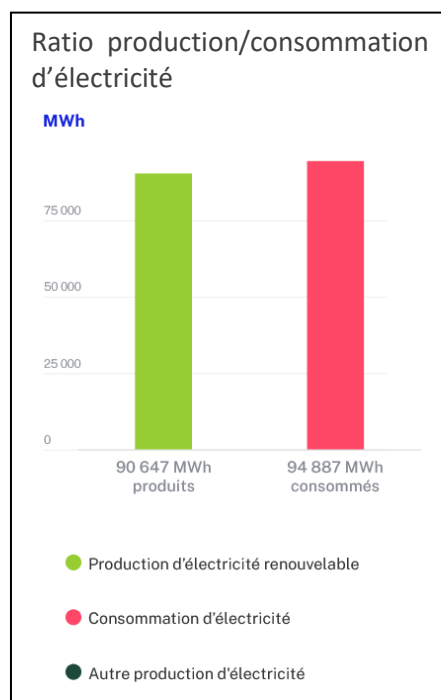


Figure 5 : Ratio production/consommation d'électricité de la Communauté de Communes des Aspres (Source : Bilan Enedis 2024)

Trajectoire climatique :

L'évolution de la consommation d'énergie et de la production d'énergies renouvelables se traduit dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire. L'augmentation de la part des énergies renouvelables permet de réduire très légèrement les émissions de gaz à effet de serre, malgré une consommation énergétique relativement stable. Ainsi, on observe que **les objectifs fixés dans la stratégie sont respectés** (cf. figure 6). On remarque également sur le graphique le fort impact de la crise du covid sur les émissions de gaz à effet de serre en 2020, puisque le confinement s'est traduit par une forte diminution des émissions liées aux transports.

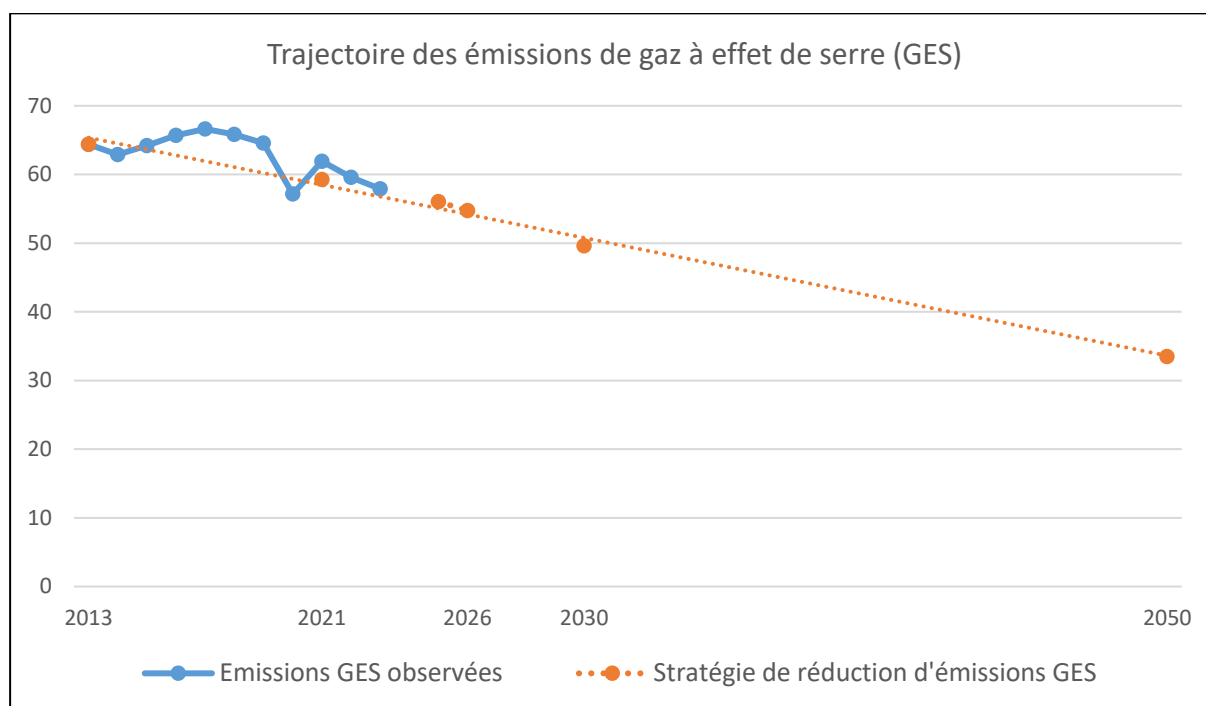


Figure 6 : Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Communauté de Communes des Aspres (Source : ORCEO - données extraites en 2026)

Pollution atmosphérique :

Le tableau ci-dessous (cf. figure 7) compare les objectifs de réduction fixés par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et l'évolution constatée des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la Communauté de Communes des Aspres.

Le PREPA fixe des objectifs pour 2021, 2026 et 2030. Toutefois les données disponibles s'arrêtent en 2022. Il est donc possible de comparer la stratégie et l'évolution pour l'année 2021 seulement, soit un an après l'adoption du PCAET. Ainsi, les résultats présentés ci-dessous ne sont pas représentatifs des six années de mise en œuvre du PCAET.

Globalement, on observe que seules les émissions de NOx ont été sensiblement réduites, et atteignent l'objectif de réduction des émissions. Cela s'explique par l'évolution des normes européennes de dépollution sur les véhicules et des progrès technologiques associés. Les émissions des autres types de polluants sont quant à elles relativement stables (cf. figure 8), car elles dépendent davantage de l'évolution des pratiques.

Type de polluants	Objectif national de réduction en 2021 par rapport à 2012	Evolution constatée entre 2012 et 2021 sur le territoire
PM10 - Particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm <i>Principaux secteurs émetteurs : transports et résidentiel</i>	-24%	+2%
PM 2,5 - Particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm <i>Principaux secteurs émetteurs : résidentiel puis transports</i>	-24%	-6%
NOX - Oxydes d'Azote (monoxyde d'azote + dioxyde d'azote) <i>Principaux secteurs émetteurs : transports</i>	-31%	-45%
SO2 - Dioxyde de soufre <i>Principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industrie</i>	-35%	-19%
COVNM - Composés Organiques Volatils (colles, solvants) <i>Principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industrie</i>	-22%	+3%
NH3 - Ammoniac (engrais) <i>Principaux secteurs émetteurs : agriculture</i>	-5%	+7%

Figure 7 : Comparaison des objectifs de réduction des polluants atmosphériques et de leur évolution constatée entre 2012 et 2021 (Source : ATMO Occitanie - données extraites en 2026)

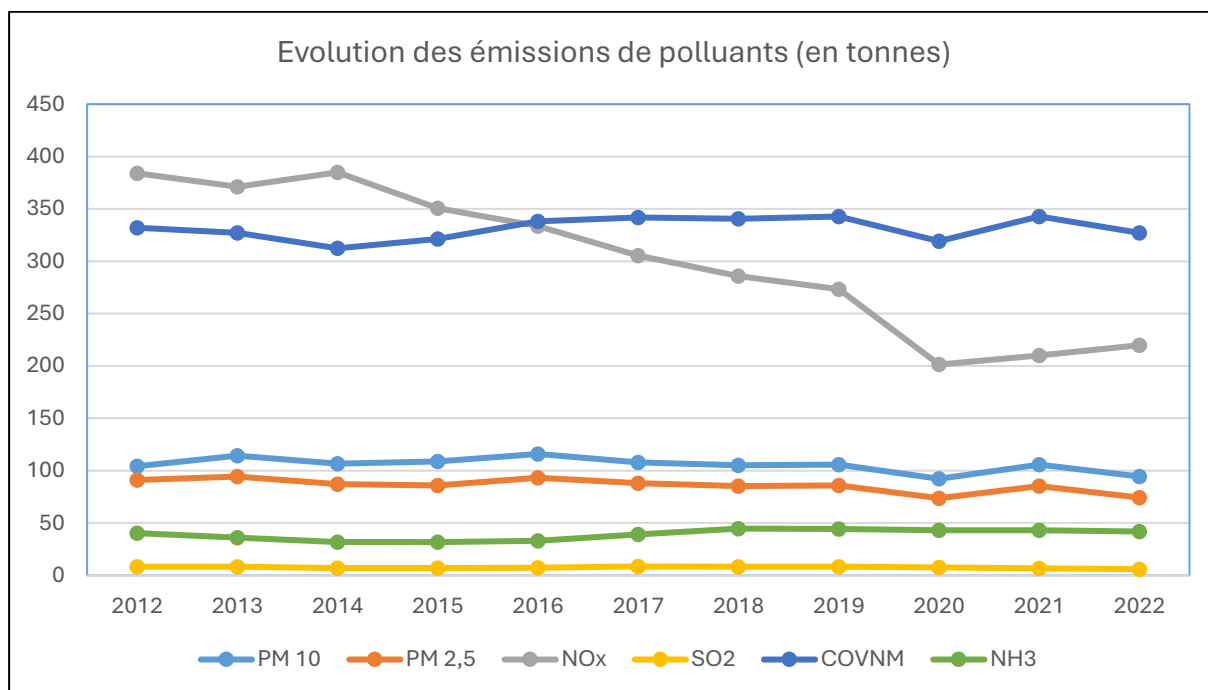


Figure 8 : Emissions de polluants (tous secteurs confondus) sur la Communauté de Communes des Aspres (Source : ATMO Occitanie - données extraites en 2026)



2.2 Réalisation du programme d'actions

Le programme d'actions comprend 6 orientations stratégiques déclinées en 18 axes opérationnels et 39 fiches-actions (cf. figure 9). Chaque fiche-action comprend des opérations (description de la mise en œuvre) et des indicateurs d'objectifs (quelle valeur à atteindre).

Une progression entre l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale

Dans le cadre de l'évaluation finale, chaque fiche-action a été évaluée selon les 2 critères utilisés lors de l'évaluation intermédiaire afin de pouvoir comparer leur avancement entre 2023 et 2026 :

- Le pourcentage de mise en œuvre des opérations, selon le barème suivant :
 - Opération « annulée » ou « non réalisée » = 0%
 - Opération « en projet » = 25%
 - Opération « en cours » = 50%
 - Opération « terminée » = 100%

- Le pourcentage d'atteinte des objectifs fixés, selon les indicateurs définis.

Par exemple, l'opération « mettre en place des aides incitatives pour la rénovation énergétique des bâtiments » a pour objectif d'atteindre 30 projets de rénovation financés par le PIG. À l'évaluation finale, 23 projets ont été financés, donc le pourcentage d'atteinte de cet objectif est de 76%.

Le tableau en page suivante (cf. figure 9) présente une synthèse de la réalisation du plan d'action. Les notes attribuées à chaque axe opérationnel représente la moyenne des notes des fiches-actions.

Ici, il faut noter que les résultats de l'évaluation sont influencés par deux types de biais :

- Un certain nombre d'actions sont évaluées comme « en cours » (et ont donc une note d'avancement de 50%) alors qu'il s'agit d'actions continues ou renouvelées annuellement et qui n'ont donc pas de fin (sensibilisation, travaux d'entretien, renouvellement des réseaux, développement des énergies renouvelables, etc). De ce fait, les pourcentages d'avancement des opérations peuvent être sous-estimés.
- À l'inverse, quand plusieurs acteurs sont identifiés pour une même opération, on considère que celle-ci est réalisée (en cours ou terminée), à partir du moment où au moins un de ces acteurs l'a réalisée. Par exemple, pour une action attribuée à l'ensemble des communes, on considère que l'action est réalisée à partir du moment où au moins une des communes l'a réalisée.

Le détail de l'avancement des actions est à retrouver en partie 3 du présent rapport (p.14).

Orientations stratégiques	Axes opérationnels	Evaluation intermédiaire (2023)		Evaluation finale (2026)	
		Avancement opérations	Atteinte objectifs	Avancement opérations	Atteinte objectifs
1. Pour un développement local durable	Soutenir les filières agricoles locales et inciter au développement des circuits courts	33%	35%	50%	58%
	Favoriser le développement économique du territoire particulièrement sur des filières écoresponsables	11%	35%	31%	45%
	Structurer une offre touristique écoresponsable	69%	67%	63%	67%
2. Un parc bâti performant et vertueux	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés	31%	45%	27%	71%
	Favoriser le développement d'un bâtiment durable	35%	23%	40%	49%
	Améliorer la qualité de l'air intérieur	100%	100%	100%	100%
3. Une mobilité organisée et partagée par tous	Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle	38%	30%	52%	54%
	Limiter l'impact des déplacements	40%	39%	50%	60%
4. Vers un territoire producteur de sa propre énergie	Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire	45%	17%	60%	48%
	Structurer une véritable filière bois (bois matériau, bois énergie et liège)	17%	50%	50%	75%
5. Pour une préservation des ressources locales	Sensibiliser à la notion d'adaptation au changement climatique et encourager l'action	50%	67%	75%	67%
	Réduire l'impact des déchets sur le territoire	38%	47%	38%	73%
	Préserver les espaces naturels du territoire	18%	25%	31%	38%
	Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques	59%	73%	72%	98%
	Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations	58%	63%	58%	100%
	Lutter contre le risque incendie	25%	44%	38%	55%
6. Vers des collectivités locales exemplaires	Améliorer l'éco-exemplarité des collectivités	38%	50%	38%	50%
	Garantir la mise en œuvre concertée et collective du PCAET	44%	19%	69%	42%

Figure 9 : Avancement des opérations et atteinte des objectifs du PCAET (Source : données internes CCA)

Synthèse de la réalisation du programme d'actions à l'évaluation finale

Au total, **75% des opérations sont en cours ou terminées** (contre 58% à l'évaluation intermédiaire), et l'atteinte des objectifs est de 64% (contre 49% à l'évaluation intermédiaire). Ces chiffres témoignent d'une bonne mise en œuvre globale du PCAET, avec toutefois des niveaux d'avancement hétérogènes en fonction des thématiques (cf. figure 10).

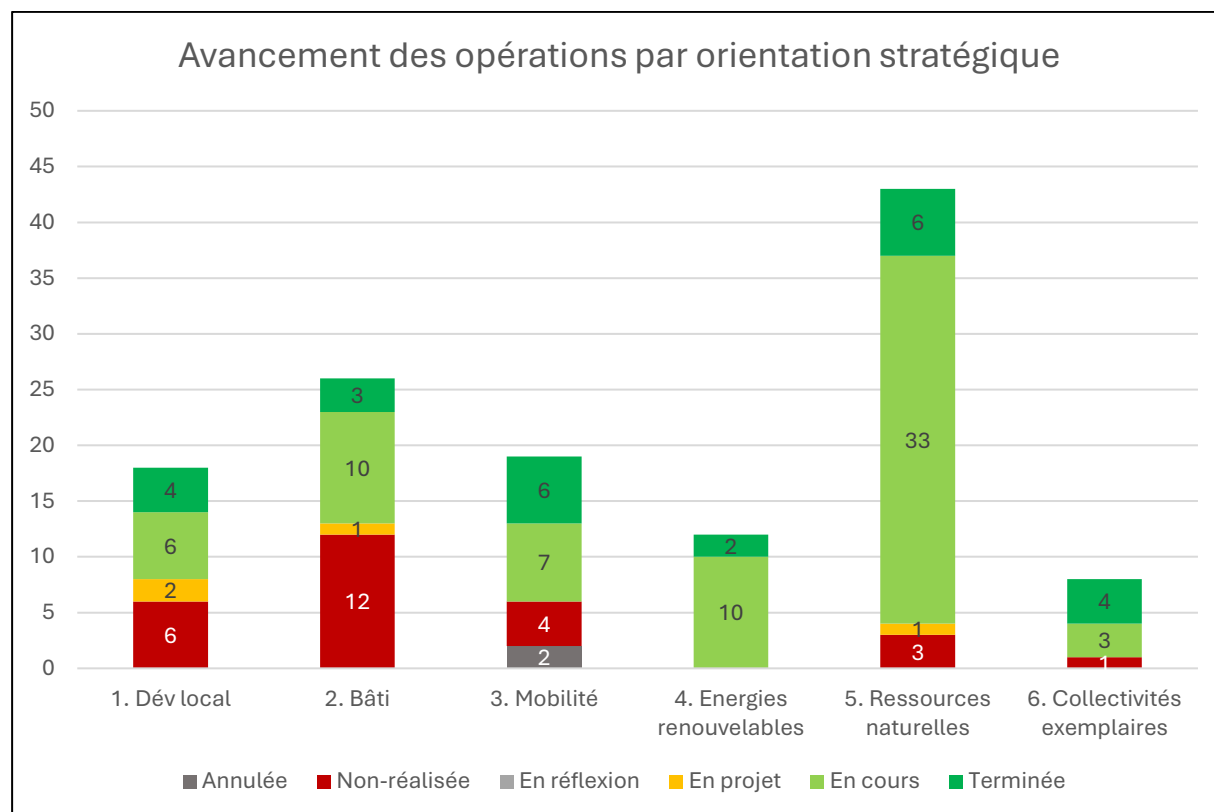


Figure 10 : Avancement des opérations par orientation stratégique du PCAET (Source : données internes CCA)

2.3 Gouvernance et animation

En l'absence d'agent dédié au développement durable au sein de la CCA, l'élaboration du PCAET a été portée par le directeur des services techniques, en lien avec la directrice générale des services. Cette démarche a été réalisée de manière mutualisée à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée, qui assurait la coordination de l'élaboration des PCAET et l'animation des instances de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Toutefois, après cette phase d'élaboration, l'appui du Pays Pyrénées Méditerranée s'est restreint en raison du non remplacement de la chargée de mission PCAET. Cela s'est traduit par une absence d'animation du comité PCAET et des partenaires mobilisés ainsi que par la non réalisation du suivi des indicateurs entre 2020 et 2022.

L'arrivée d'une agent chargée du développement durable à la Communauté de Communes des Aspres a conduit à la création d'une commission Développement Durable en 2022. Celle-ci traite notamment du PCAET, mais également d'autres thématiques et projets autour de l'énergie, la mobilité, la biodiversité, etc. La commission Développement Durable s'est réunie une fois par an, complétée par des réunions de travail spécifiques à certains projets mobilisant les élus.

En parallèle, la réalisation de l'évaluation intermédiaire du PCAET de juillet 2023 à juin 2024 a permis de remobiliser les élus (inter)communaux, les services des collectivités locales et les différents acteurs du territoire au travers de deux réunions du comité de pilotage (organisées en 2023 et 2024), d'entretiens individuels et d'une enquête auprès des communes.

En 2025, un comité partenarial climat a été remis en place par le Pays Pyrénées Méditerranée à la demande de ses quatre communautés de communes membres - à savoir les Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Aspres, Vallespir et Haut-Vallespir - afin d'animer les PCAET et de mobiliser les partenaires au sein d'une seule instance de gouvernance, ce qui est apprécié par ces derniers au regard des entretiens réalisés pour l'évaluation finale.

Ainsi, une animation du PCAET s'est progressivement (re)mise en place durant sa période de mise en œuvre, à la fois à l'échelle de l'intercommunalité et du Pays Pyrénées Méditerranée. Toutefois, les contraintes liées aux moyens humains limités n'ont pas permis d'animer plus fréquemment les instances de concertation ou de travail et d'accompagner autant que de besoin les porteurs de projet publics ou privés, ce qui aurait favorisé la réalisation des opérations identifiées dans le plan d'action. L'ensemble des acteurs (élus, services et partenaires) souhaitent une animation et un suivi renforcé du PCAET à l'avenir.

3. État d'avancement par fiche-action

Orientation n°1 : Pour un développement local durable

› Axe opérationnel « Soutenir les filières agricoles locales et inciter au développement des circuits courts »

n°	Actions	Opérations	Avancement
1	Inciter au développement de filières agricoles à forte valeur ajoutée telles que « les plantes aromatiques / médicinales / huiles essentielles », etc.	1.a. Elargir l'aide de la CCA sur la plantation à d'autres espèces permettant la lutte contre les friches agricoles : Aloé Vera, Grenadier, Amandier...	Non réalisée
		1.b. S'inscrire dans le réseau de professionnels des Plantes aromatiques et médicinales	Terminée
		1.c. Chercher les synergies avec les exploitants en recherche de terrains	En cours
2	Encourager les commerces et les services de proximité	2.a. Accompagner la création de coopératives pour les circuits courts/bio	Non réalisée
		2.b. Programme global de revitalisation du centre-ville de Thuir et Fourques (contrat Bourg centre)	En cours
		2.c. Développer les multiples ruraux	En cours
		2.d. Mener une étude sur les dynamiques territoriales pour un système alimentaire local et poursuivre, s'il y a lieu vers une animation	Terminée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°1.a : Elargir l'aide de la CCA sur la plantation à d'autres espèces agricoles

L'aide de la Communautés de Communes des Aspres (CCA) sur la plantation d'oliviers était conçue comme un complément venant en plus de l'aide attribuée par le Département des Pyrénées-Orientales aux dossiers instruits par le syndicat des oléiculteurs, dans une logique de soutien au développement de la filière. Le projet d'élargissement de cette aide visait à reproduire le même système sur d'autres filières mais cette dernière n'a pas pu être mise en place faute de dispositifs similaires existants.

Opé n°1.b : S'inscrire dans le réseau professionnels des Plantes Aromatiques et Médicinales

En lien avec la valorisation des friches agricoles, un projet de développement des plantes aromatiques et médicinales a été lancé avec la Chambre d'Agriculture par la commune de Tresserre en 2023. Toutefois, cette filière a été fortement impactée par la sécheresse et manque actuellement de débouchés. Sur l'ensemble des agriculteurs initialement intéressés puis formés, seule une exploitation devrait finalement voir le jour en 2026.

En parallèle, une expérimentation a été menée entre le syndicat des PPAM et la commune de Thuir pour utiliser les hydrolats en remplacement de certains produits nettoyants pour les rues, et ainsi valoriser les « déchets » de la transformation des plantes aromatiques et médicinales. L'expérimentation a donné des résultats positifs en termes d'application terrain mais les coûts plus élevés que les produits chimiques et les conditions de livraison (volume important à stocker) rendent le déploiement difficile.

Opé n°1.c : Chercher les synergies avec les exploitants en recherche de terrains

Il existe quelques initiatives des communes en ce sens comme la récupération des biens sans maître par la commune de Castelnou pour les revendre à prix symbolique aux agriculteurs par exemple. Toutefois, la plupart des communes n'organisent pas d'action particulière et accompagnent les agriculteurs au cas par cas quand elles sont sollicitées.

Opé n°2.a : Accompagner la création de coopératives pour les circuits courts/bio

Cette action n'a pas été mise en œuvre sur la période du PCAET. Les communes interrogées dans le cadre de l'évaluation ont pour la plupart indiqué que les agriculteurs installés ont d'ores et déjà leurs circuits de vente et n'ont pas de besoin d'accompagnement.

Opé n°2.b : Programme global de revitalisation du centre-ville de Thuir et Fourques

La commune de Thuir a signé en 2018 le premier Contrat Bourg-Centre d'Occitanie, puis les conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en 2020 et Petites Villes de Demain (PVD) en 2021. Ces dispositifs permettent à Thuir de bénéficier d'un appui technique et financier pour la réalisation de son projet de territoire. De nombreuses thématiques y sont abordées : cadre de vie, environnement, habitat, commerces et services de proximité, mobilité, énergie, santé, culture, sports et loisirs, etc.

Opé n°2.c : Développer les multiples ruraux

Il existe une bonne dynamique sur le territoire avec des multiples ruraux existants qui se maintiennent et l'ouverture de deux structures supplémentaires durant la période du PCAET (ouverture en 2020 à Oms, ouverture prévue à l'été 2026 à Tresserre). Deux autres projets sont en suspens à Montauriol et Passa, notamment en raison du coût élevé de mise en état des bâtiments et de la difficulté à trouver des gérants.

Opé n°2.d : Mener une étude sur les dynamiques territoriales pour un système alimentaire local

Une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été initiée par le Pays Pyrénées Méditerranée en 2021 afin de soutenir une production agricole locale de qualité et une alimentation saine pour toutes et tous. Après une phase d'émergence, le PAT a été labellisé en 2024 par l'Etat pour une durée de 5 ans.

Le plan d'action du PAT s'organise autour de 4 axes principaux : foncier agricole et gestion de l'eau, agroécologie et résilience, maillage et valorisation des productions locales, et enfin inclusion et santé. Si cette démarche permet de répondre à un grand nombre de besoins du territoire concernant l'agriculture, il est apparu lors des entretiens auprès des communes qu'elle est relativement peu connue par les élus municipaux.

À noter qu'une étude spécifique sur l'agriculture du territoire en lien avec le changement climatique devrait être menée dans le cadre du PAT à l'automne 2026 en partenariat avec la CCA et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

› **Axe opérationnel « Favoriser le développement économique du territoire particulièrement sur des filières écoresponsables »**

n°	Actions	Opérations	Avancement
3	Créer et requalifier les zones d'activités	3.a. Intégrer une approche environnementale AEU dans le cahier des charges des ZAE et favoriser la mobilité douce	Non réalisée
		3.b. Requalifier les zones vieillissantes afin d'optimiser le foncier d'entreprises	En projet
4	Encourager les entreprises à réduire leur empreinte carbone	4.a. Améliorer la diffusion des informations (animations, guide, sur les éventuelles subventions, leviers de réduction, développement énergie renouvelable) auprès des entreprises qui s'implantent	En cours
		4.b. Créer des partenariats avec les structures proposant des dispositifs d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie et relayer l'information	En cours
		4.c. Identifier plus finement les secteurs économiques et les établissements les plus consommateurs sur le territoire	Non réalisée
		4.d. Modifier le règlement des ZAE	En projet
		4.e. Animer les entreprises ZAE pour développer des collectifs pour installer du PV sur les toitures	Non réalisée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°3.a : Intégrer une approche environnementale dans le cahier des charges des ZAE

La CCA ayant la compétence d'aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE), il était envisagé d'intégrer une approche environnementale dans le cahier des charges des nouvelles ZAE. Sur la période du PCAET, seule la ZAE des Espassoles a fait l'objet d'une extension. Le Permis d'Aménager de cette ZAE comporte un volet paysager et un règlement, conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le Plan Local d'Urbanisme.

Opé n°3.b : Requalifier les zones vieillissantes afin d'optimiser le foncier d'entreprises

L'inventaire des ZAE a été finalisé en 2025 par la CCA et permet désormais de disposer d'une bonne connaissance des ZAE existantes. Sur la base de ces données, un travail de requalification des zones vieillissantes pourra donc être lancé afin d'optimiser le foncier d'entreprises.

Opé n°4.a : Améliorer la diffusion des informations auprès des entreprises qui s'implantent

La CCI organise des webinaires et des campagnes d'information à destination des entreprises sur les thématiques de l'énergie et de la décarbonation. Depuis 2023, six entreprises du territoire de la CCA ont sollicité la CCI dans ce cadre.

Opé n°4.b : Créer des partenariats avec les structures proposant des dispositifs d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie et relayer l'information

Durant la période du PCAET, plusieurs rencontres se sont tenues entre la CCA et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour échanger sur leurs dispositifs afin de pouvoir les relayer en cas de besoin. Il s'agit notamment d'accompagnements aux entreprises sur la thématique de l'énergie (ce dispositif toutefois au ralenti depuis 2025 en raison du peu de moyens financiers disponibles pour aider et inciter les entreprises), et à partir de 2026 de diagnostics eau et décarbonation pour les entreprises.

Opé n°4.c : Identifier plus finement les secteurs et les établissements les plus consommateurs

Cette opération n'a pas été réalisée, au regard notamment du manque de moyens pour pouvoir porter ensuite une animation spécifique auprès des entreprises.

Opé n°4.d : Modifier le règlement des ZAE

Suite au départ de l'agent en charge du développement économique de la CCA à la fin de l'inventaire réglementaire des ZAE, cette opération n'a pas pu être réalisée.

Opé n°4.e : Animer les entreprises ZAE pour installer du PV sur les toitures

Suite à un besoin des entreprises identifié en 2022 sur le territoire notamment pour développer des projets collectifs de photovoltaïque sur toiture dans les ZAE, la CCA s'est impliquée sur 2023/2024 dans le montage d'un projet POCTEFA (programme de l'Union européenne pour financer des projets de coopération transfrontalière) avec la Communauté de Communes du Vallespir, la Communauté de Communes Albères Côté Vermeille Illibérès et la Députacion de Gérone. Ce dernier devait notamment permettre de financer des expertises techniques et l'accompagnement à la réalisation de ce type de projet. Toutefois, le désistement du partenaire espagnol n'a pas permis de déposer le dossier et de mener l'action.

> Axe opérationnel « Structurer une offre touristique écoresponsable »

n°	Actions	Opérations	Avancement
5	Mettre en place les infrastructures autour du tourisme Pleine Nature et des savoir-faire	5.a. Elaborer le schéma de randonnée pédestre : aménager, baliser, labelliser les circuits identifiés à travers les Aspres et communiquer	Terminée
		5.b. Elaborer le schéma de cyclotourisme du territoire	Terminée
		5.c. Créer une charte de fréquentation des espaces naturels	Non réalisée
		5.d. Développer l'agritourisme, l'œnotourisme et le sylvotourisme	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°5.a : Elaborer le schéma de randonnée pédestre

Le schéma de randonnée pédestre a été finalisé en 2023 par l'Office du Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir. Certains projets initialement envisagés ont dû être abandonnés car des propriétaires privés refusent le passage des itinéraires sur leurs terrains, aboutissant à un total

de dix sentiers inscrits au schéma. Huit sentiers sur les dix prévus ont été aménagés et balisés, et les deux derniers seront terminés en 2026.

Opé n°5.b : Elaborer le schéma de cyclotourisme du territoire

Dans le cadre d'un travail partenarial entre les Communautés de Communes des Aspres, du Haut-Vallespir, du Vallespir et d' Albères-Côte-Vermeille-Illibéris, de l'ensemble des Offices de Tourisme, du Comité Départemental de cyclisme, des clubs locaux et du Pays Pyrénées Méditerranée, 20 itinéraires de cyclotourisme et cycloport ont été conçus à l'échelle du territoire du Pays. Les informations sur ces itinéraires sont disponibles sur le site internet du Pays Pyrénées Méditerranée et de la Fédération Française de Cyclisme.

Opé n°5.c : Créer une charte de fréquentation des espaces naturels

Le projet de création d'une charte de fréquentation des espaces naturels par le Pays Pyrénées Méditerranée n'a pas été réalisé à ce jour.

Opé n°5.d : Développer l'agritourisme, l'œnotourisme et le sylvotourisme

En 2021, un collectif autour du sylvotourisme (Forémotion) a été créé avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la Communauté de Communes du Vallespir et l'Office de Tourisme intercommunal Aspres-Thuir. Toutefois, ce collectif a été arrêté quelques années plus tard parce que les prestataires touristiques impliqués n'ont pas réussi à concilier leurs projets et attentes. Les actions concernant l'œnotourisme sont désormais portées prioritairement par l'Institut Régional de Sommellerie.

En parallèle, l'office de tourisme Aspres-Thuir s'est engagé dans des programmes européens (Labelscape, Tourism As Service), qui permettent de s'inspirer d'autres territoires pour développer un tourisme plus durable, et il travaille à intégrer davantage les thématiques de biodiversité dans ses événements et activités (sentier de randonnée Banyuls-dels-Aspres autour de la thématique des abeilles par exemple).

Orientation n°2 : Un parc bâti performant et vertueux

› Axe opérationnel « Soutenir la rénovation des bâtiments publics et privés »

n°	Actions	Opérations	Avancement
6	Informier et sensibiliser à la sobriété énergétique et à la rénovation thermique (nouvelles technologies, matériaux biosourcés, etc.)	6.a. Pérenniser la permanence de l'Espace Info Energie au siège de la Communauté de Communes et mener une animation avec l'EIE pour la rendre plus visible	En cours
		6.b. Répertorier les informations utiles (aides financières, structures accompagnatrices, guides, etc.) et diffuser l'information auprès des mairies afin qu'elles puissent communiquer les informations nécessaires vers leurs administrés / auprès des professionnels / auprès des propriétaires occupants ou les bailleurs	En cours
		6.c. Diffuser les informations à toute la chaîne de partenaires (banquiers, notaires agence immobilière, ...) afin qu'ils puissent orienter leur client vers l'EIE, l'ADIL, etc. Idem pour l'instructeur des droits des sols dans le cas seulement d'une grosse transformation dans le bâti (changement de destination du bâtiment ou création d'ouvertures)	Non réalisée
		6.d. Réaliser un diagnostic des toitures/façade par caméra thermique (sur 1 secteur)	Non réalisée
		6.e. Informer via des retours d'expériences ou des visites de sites sur les maisons bioclimatiques, les toits végétalisés, etc.	En cours
7	Accompagner les propriétaires et les bailleurs	7.a. Mettre en place des aides incitatives pour la rénovation énergétique	Terminée
		7.b. Favoriser la mise en place des ateliers de partage de pratiques / rénovation (modèle Repair Café)	En projet
8	Inciter et accompagner les collectivités dans la rénovation du patrimoine public	8.a. Réaliser des diagnostics des bâtiments publics et accompagner à la mise en œuvre de préconisations	En cours
		8.b. Afficher les consommations d'énergie des bâtiments performants pour montrer l'exemplarité	En cours
		8.c. Travailler à la mutualisation des actions des communes (demandes de subvention, achat...)	Non réalisée
		8.d. Poursuivre la modernisation de l'éclairage public	En cours
		8.e. Accompagner les communes dans la valorisation de leur CEE	Non réalisée
9	Inciter la montée en compétence des artisans locaux	9.a. Relayer un répertoire d'artisans/fournisseurs locaux qualifiés	Non réalisée
		9.b. Organiser une formation sur le confort d'été auprès des artisans	Non réalisée
		9.c. Accueillir des sessions de formation sur le territoire par le Centre de ressources Envirobât	Non réalisée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°6.a : Pérenniser la permanence de l'Espace Info Energie

L'Espace Info Energie qui réalisait des permanences sur les Aspres a été fermé depuis 2023 au profit du guichet Renov'Occitanie basé uniquement à Perpignan. Toutefois, la Maison France Services a accueilli des permanences de l'organisme Urbanis (2020 à 2022), puis de Soliha (2023 à 2025) pour accompagner les propriétaires pour constituer des dossiers de demande de subvention de travaux de rénovation. Une réflexion a été engagée début 2026 pour pérenniser cette action.

Opé n°6.b : Répertoire les informations utiles et diffuser l'information auprès des mairies

La CCA et le Pays Pyrénées Méditerranée relaient régulièrement les appels à projets en cours et outils d'accompagnement auprès des communes. Le PPM diffuse également des outils de formation (guides, webinaires) dans sa newsletter, sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Opé n°6.c : Diffuser les informations aux partenaires afin qu'ils puissent orienter leur client

Les actions de communication concernant les aides à la rénovation énergétique ont été priorisées à destination du grand public afin d'inciter les habitants à se rendre aux permanences de l'ADIL, du CAUE, de l'EIE devenu ensuite le Guichet Renov'Occitanie et enfin d'Urbanis ou de SOLIHA dans le cadre du PIG « Mieux se loger 66 ».

Opé n°6.d : Réaliser un diagnostic des toitures/façades par caméra thermique sur un secteur

Il avait été envisagé par la CCA de mener une expérimentation pour réaliser un diagnostic par caméra thermique sur un secteur. Toutefois, la CCA ne disposant pas de moyens suffisants pour animer un outil à la suite de cette expérimentation, celle-ci n'a pas été engagée.

Opé n°6.e : Informer sur les maisons bioclimatiques, les toits végétalisés, etc.

Dans le cadre de sa démarche TAACT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires, porté par l'ADEME), le Pays Pyrénées Méditerranée relaie des informations et retours d'expériences de bâtiments bioclimatiques sur son site internet.

Opé n°7.a : Mettre en place des aides incitatives pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du PIG « Mieux se loger 66 » 2023/2025, des permanences ont été tenues à Thuir par l'opérateur Soliha mandaté par le Conseil Départemental pour informer les particuliers sur la rénovation énergétique de leurs logements et les aides financières disponibles, notamment pour les ménages les plus modestes. Ainsi, 23 projets de rénovation énergétique ont été financés sur le territoire grâce au soutien de l'Etat, du Département et de la CCA qui est venue renforcer le dispositif. À noter que le PIG a pris fin en mars 2026 et qu'une réflexion est en cours pour la mise en place d'un Pacte Territorial.

Opé n°7.b : Favoriser la mise en place des ateliers de partage de pratiques / rénovation

Une initiative privée, portée par un menuisier, a été recensée pour mettre en place des ateliers de formation et partage de pratiques pour la rénovation des bâtiments, mais celle-ci n'a pas abouti pour des questions d'assurances (activités utilisant des outils avec risques de coupure et autres blessures). Une nouvelle initiative, portée par l'association l'ALMA des Aspres, devrait voir le jour prochainement.



Opé n°8.a : Réaliser des diagnostics des bâtiments publics et accompagner à la mise en œuvre de préconisations

De nombreux travaux de rénovation énergétique (isolation, changement des systèmes de chauffage) ont été menés par les collectivités locales. La crise énergétique ainsi que le plan de relance, puis le fonds vert, ont constitué des accélérateurs. Cependant, ces aides n'ont pas permis aux communes de réaliser l'ensemble de leurs projets, notamment parce que le reste à charge reste très important en regard du budget des petites communes. De plus, les études préalables nécessaires à l'obtention de subventions sont elles-mêmes très coûteuses. Il y a donc d'importantes attentes en termes d'appui technique pour réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux. Plusieurs communes indiquent également que le besoin de rénovation thermique concerne davantage le confort d'été que d'hiver.

Opé n°8.b : Afficher les consommations d'énergie des bâtiments performants

La commune Passa avait installé des compteurs à l'extérieur pour mettre en valeur la production des bâtiments à énergie positive mais ceux-ci ne fonctionnent plus.

Opé n°8.c : Travailler à la mutualisation des actions des communes

La CCA a sensibilisé les communes sur la rénovation de l'éclairage public. La majorité des communes ont ensuite pu être accompagnées techniquement et financièrement par le SYDEEL, qui a fortement renforcé son offre à ce sujet durant la période du PCAET. Il n'était donc pas pertinent de développer la même action à la CCA.

Opé n°8.d : Poursuivre la modernisation de l'éclairage public

Actuellement, 12 communes sont engagées dans une démarche de rénovation de l'éclairage public avec le SYDEEL ou ont déjà près de 100% d'éclairage en LED. Les communes non engagées dans un plan de rénovation remplacent l'éclairage public au fur et à mesure que les ampoules ne fonctionnent plus.

Opé n°8.e : Accompagner les communes dans la valorisation de leur CEE

La valorisation des Certificats d'Economie d'Energie est portée par le SYDEEL. Toutefois, les démarches portées n'ont pas pu aboutir en raison de la complexité du dispositif et des délais de traitement trop importants. Il n'y a donc pas de CEE valorisable actuellement sur le territoire de la CCA.

Opé n°9.a : Relayer un répertoire d'artisans/fournisseurs locaux qualifiés

Les collectivités ne peuvent pas diffuser des coordonnées d'entreprises du territoire d'une part pour respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD), et d'autre part, au regard de la difficulté d'obtenir des données actualisées et exhaustives. En revanche, elles peuvent relayer des bases de données existantes telles que les professionnels certifiés Qualibat.

Opé n°9.b : Organiser une formation sur le confort d'été auprès des artisans

Cette action inscrite dans le programme TAACT porté par le Pays Pyrénées Méditerranée n'a pas encore été réalisée.

Opé n°9.c : Accueillir des sessions de formation par le Centre de ressources Envirobât

Cette action inscrite dans le programme TAACT porté par le Pays Pyrénées Méditerranée n'a pas encore été réalisée.

› **Axe opérationnel « Favoriser le développement d'un bâtiment durable »**

n°	Actions	Opérations	Avancement
10	Favoriser l'éco-construction	10.a. Diffuser de l'information (plaquette de présentation des acteurs ressources du territoire sur le logement EIE, CAUE, etc.) ou de recommandations avec exemples locaux jointes aux formulaires de demande de permis de construire	En cours
		10.b. Inciter les habitants à contacter la mairie bien en amont du projet pour mener une réflexion sur un projet vertueux	Non réalisée
		10.c. Définir des orientations stratégiques dans les documents d'urbanisme visant à développer les énergies renouvelables et la préservation des ressources	En cours
		10.d. Inciter les lotisseurs à travailler en amont avec les communes et imposer une étude comparative pour les énergies renouvelables	Non réalisée
		10.e. Dispenser un avis	Non réalisée
11	Promouvoir les énergies renouvelables notamment en autoconsommation	11.a. Expérimenter une consultation groupée pour l'achat d'équipements auprès des habitants (énergie, panneaux solaires thermiques, petits équipements ou autres)	Terminée
		11.b. Sensibiliser les particuliers à l'installation d'équipements de bois énergie performants (qualité de l'air intérieur) et autres équipements d'énergies renouvelables	Non réalisée
		11.c. Accompagnement des projets de chaufferies bois, de l'émergence du projet à sa concrétisation	En cours
		11.d. Diffuser un cadastre solaire	Non réalisée
		11.e. Promouvoir la création de réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments publics	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°10.a : Diffuser de l'information avec les formulaires de demande de permis de construire

Seule une commune distribue des recommandations et exemples avec les formulaires de demandes aux permis de construire. Cependant, les communes jouent un rôle de conseil de différentes manières : conseil oral par les agents communaux, relais d'informations diffusées par l'ADIL, le CAUE ou SOLIHA dans le cadre du PIG66, mise à disposition de prospectus en mairie...

Opé n°10.b : Inciter les habitants à contacter la mairie en amont du projet

Le dépôt des demandes de permis de construire étant effectué en ligne, il est difficile de toucher les pétitionnaires en amont de leur projet. De plus, toutes les communes n'ont pas les moyens humains et techniques de dispenser des conseils.

Opé n°10.c : Définir des orientations stratégiques dans les documents d'urbanisme visant à développer les énergies renouvelables et la préservation des ressources

La plupart des communes disposent d'un PLU qui autorise le photovoltaïque en toiture, et certains autorisent également le petit éolien. Cependant, les périmètres de protection ABF (500m autour des monuments historiques classés) empêchent l'installation de panneaux photovoltaïques pour une majorité des habitations dans certains bourgs. Globalement, la période 2020-2025 a été marquée par une augmentation très forte des demandes d'installation de panneaux solaires par les particuliers. Cela se traduit par une forte augmentation de la production photovoltaïque chez les particuliers et petits professionnels : 1598 sites de production en 2024, contre un peu moins de 600 en 2020 (chiffres Enedis).

Opé n°10.d : Inciter les lotisseurs à travailler avec les communes et imposer une étude comparative pour les énergies renouvelables

Il n'est pas possible pour les communes d'imposer une « étude comparative pour les énergies renouvelables » car il ne s'agit pas d'une pièce obligatoire au code de l'urbanisme. Par ailleurs, les collectivités ne sont pas toujours informées/associées aux nouveaux lotissements à venir sur des terrains privés avant le dépôt des permis.

Opé n°10.e : Dispenser un avis

Les communes ne rendent pas d'avis sur les projets de construction. Le service instructeur à la CCA reçoit les dossiers en phase finale des projets et instruit les demandes de permis au regard du règlement du PLU. Certaines peuvent conseiller oralement les pétitionnaires en amont, mais toutes n'en ont pas les moyens humains et/ou techniques.

Opé n°11.a : Expérimenter une consultation groupée pour l'achat d'équipements

Trois communes ont proposé des opérations d'achat groupé (bois-énergie, petits équipements éoliens, achat d'électricité verte) avec des résultats variables. Le principal frein rencontré est la difficulté de dépasser les exigences individuelles pour arriver à un accord entre les habitants.

Opé n°11.b : Sensibiliser les particuliers à l'installation d'équipements de bois-énergie performants

Aucune action de sensibilisation n'a été réalisée spécifiquement sur cette thématique par la CCA. Toutefois, cette thématique fait partie des actions d'amélioration du logement traitées dans le cadre de l'accompagnement proposé par SOLIHA aux particuliers.

Opé n°11.c : Accompagnement des projets de chaufferies bois

Bois et Energies 66 accompagne les projets de chaufferies et de réseaux de chaleur bois, depuis les études d'opportunité/faisabilité jusqu'à leur mise en service. Trois projets ont ainsi été accompagnés sur le territoire de la CCA depuis 2020.

Opé n°11.d : Diffuser un cadastre solaire

Un portail national cartographique sur les énergies renouvelables (ENR) a été développé à partir de 2023 par le Cerema et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) : <https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public>. Ce dernier permet de consulter en ligne de nombreuses données permettant d'identifier des potentiels en termes d'ENR, et notamment un cadastre solaire des toitures. Bien qu'identifiée lors de l'évaluation intermédiaire du PCAET, la diffusion de cette donnée n'a pas encore été réalisée par la CCA.

Opé n°11.e : Promouvoir la création de réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments publics

Quatre projets ont été initiés pour développer les chaufferies et les réseaux de chaleur bois, dont trois ont abouti à l'installation de chaufferies (une à Fourques et deux à Oms). L'étude de faisabilité d'un important réseau de chaleur bois sur la commune de Thuir a été finalisée en 2024, démontrant l'opportunité d'un tel projet par l'étude de plusieurs scénarios. La phase opérationnelle de ce dernier est aujourd'hui notamment conditionnée à un nouveau portage politique suite aux élections municipales et à l'obtention de divers financements dont les dispositifs sont en pleine évolution (fonds chaleur de l'ADEME, fonds FEDER, etc.).

› Axe opérationnel « Améliorer la qualité de l'air intérieur »

n°	Actions	Opérations	Avancement
12	Auditer les bâtiments petite enfance et ouverts au jeune public pour améliorer la qualité de l'air intérieur	12.a. Créer un groupement de commande pour lancer la consultation sur la qualité de l'air intérieur : audits des bâtiments petite enfance et jeune public	Terminée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°12.a : Audits des bâtiments petite enfance et jeune public

Les audits sur les bâtiments recevant des enfants et du jeune public ont été réalisés en 2018 et 2019 par la CCA avec l'obtention de bons résultats. De plus, depuis 2025 une nouvelle réglementation impose de réaliser des contrôles de qualité de l'air dans les bâtiments publics accueillant des enfants. De ce fait, des contrôles sont réalisés deux fois par an (été et hiver) par les services techniques de la CCA. Si besoin, ces derniers donnent lieu à une sensibilisation des agents occupant ces sites sur la nécessité d'aérer régulièrement les différentes pièces, et parfois à des légères modifications des systèmes d'aération.



Orientation n°3 : Une mobilité organisée et partagée par tous

› Axe opérationnel « Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle »

n°	Actions	Opérations	Avancement
13	Inciter à la pratique des transports en commun et des mobilités actives (vélo et marche à pied)	13.a. Mettre en place une information et une sensibilisation de tous les publics sur les déplacements en transports en communs et les modes actifs	Terminée
		13.b. Diffuser largement la/les cartographies des circuits cyclables existantes et circuits piétons (intra et inter villages + randonnées)	En cours
		13.c. Informer les communes sur les conditions de la prime à l'achat d'un vélo électrique (conditionne l'obtention de la prime de l'Etat)	Terminée
		13.d. Inscrire dans les PLU des obligations particulières pour : o Parkings à vélo dans l'espace public / espace privé (résidentiel ou professionnel) o Espace vestiaire/douche dans locaux professionnels pour les entreprises de plus de 20 salariés o Voies hypercentres en espace partagé (voire interdites aux voitures)	En cours
		13.e. Développer une offre d'achat groupé pour les vélos électriques	Non réalisée
		13.f. Soutenir ou contractualiser pour permettre une offre locative de vélo de « courte » ou « longue » durée (pour séjour touristique ou pour inciter déplacement dom/travail)	Non réalisée
		13.g. Développer les circuits domicile/école par pédibus	Terminée
14	Avoir une vision globale des déplacements sur le territoire	14.a. Elaborer le schéma et proposer un plan pluriannuel d'investissement	Terminée
		14.b. Accompagner la mise en œuvre des premiers petits équipements liés au développement de la mobilité douce	En cours
15	Améliorer les infrastructures des mobilités alternatives	15.a. Développer une signalétique visible et lisible pour les circuits vélo et piétons	En cours
		15.b. Développer les voies sécurisées sur le territoire : voies en propre, voies partagées restreintes piétons/vélo/agriculture... + éclairage éventuellement	En cours
		15.c. Créer et piloter un dispositif de suivi des aménagements cyclables	Annulée
		15.d. Travailler à la coordination parking relais / stationnement sécurisé (voiture ou vélo) et des arrêts transports en commun, avec horaires adaptés	Non réalisée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°13.a : Mettre en place une information et une sensibilisation de tous les publics

L'évènement « Cyclomoov' au cœur des Aspres » organisé en mai 2024 par la CCA a permis de proposer une diversité d'activités autour du vélo et de sensibiliser sur la mobilité douce. Au total, ce sont 170 personnes, de tout âge, y ont participé.

Depuis 2023, la commune de Tresserre organise chaque année un « carnavélo » (sortie familiale sur la véloroute) avec le concours de la section "La Roue Libre" du Foyer Rural, qui tout le long de l'année prodigue des conseils et assure le contrôle gratuit des vélos.

Opé n°13.b : Diffuser largement les cartographies des circuits cyclables et piétons

Les cartographies des circuits cyclables et piétons sont mis à disposition sur le site de l'Office de Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir.

Opé n°13.c : Informer les communes sur la prime à l'achat d'un vélo électrique

Le Pays Pyrénées Méditerranée a mis en ligne un récapitulatif des différentes aides à l'achat de vélo électrique sur son site internet. Ce guide des aides a été relayé par la CCA auprès des communes.

Opé n°13.d : Inscrire dans les PLU des obligations particulières

Six communes ont un PLU contenant des dispositions pour développer les stationnements vélos. Toutefois, ces dispositions relèvent du code de la construction et n'ont pas vocation à être définis par le PLU(i).

Opé n°13.e : Développer une offre d'achat groupé pour les vélos électriques

Cette action n'a pas été réalisée par la CCA.

Opé n°13.f : Soutenir ou contractualiser pour permettre une offre locative de vélo

Bien qu'envisagée par l'Office du Tourisme Intercommunal au regard de la forte demande sur les locations courte durée, cette action n'a pas pu être mise en œuvre car cela impliquait d'avoir des agents formés à l'entretien mécanique des vélos et de disposer d'un espace de stockage fermé et facilement accessible.

Opé n°13.g : Développer les circuits domicile/école par pédibus

Une seule commune a mis en place un pédibus, qui a ensuite été abandonné deux/trois années plus tard en raison de la difficulté à mobiliser des parents bénévoles sur le moyen/long terme.

Opé n° 14.a : Elaborer le schéma et proposer un plan pluriannuel d'investissement

Le schéma directeur cyclable - mutualisé à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée - a été finalisé en 2024 et contient un plan prévisionnel d'investissements. Ces documents sont des outils d'aide à la décision et permettront ainsi de prioriser les futurs aménagements cyclables.

Opé n°14.b : Accompagner la mise en œuvre des petits équipements

Dans le cadre du schéma directeur cyclable, la CCA a communiqué auprès des communes pour installer ce type d'équipements (rack à vélo, borne de gonflage, etc.). Quelques communes ont d'ores et déjà installé des stationnements vélos, notamment à proximité des écoles. La commune de Castelnou a également créé une aire de services pour cyclistes (stationnements vélos, stand de réparation, rechargement des batteries pour vélos électriques).

Le schéma directeur cyclable ayant été validé en 2024, son déploiement continuera au cours des prochaines années.

Opé n°15.a : Développer une signalétique visible et lisible pour les circuits vélo et piétons

Cinq communes ont travaillé à améliorer la signalétique, essentiellement pour mieux identifier et sécuriser les cheminements doux en direction des écoles. En parallèle, des projets sur la signalétique ont été mis en œuvre par le Conseil Départemental sur les aménagements cyclables, et par l'Office de Tourisme Intercommunal autour des sentiers de randonnée.

Opé n°15.b : Développer les voies sécurisées sur le territoire

Depuis 2019, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a déployé une importante politique cyclable, avec un fort développement d'infrastructures. Dans ce cadre, 3 conventions ont été signées par la CCA et le conseil départemental en 2024 et 2025 pour créer de nouveaux

aménagements cyclables (entre St-Jean-Lasseille et le Mas Sabole, Tresserre et l'aire de l'Oliu, Thuir et Toulouges).

Huit communes ont également réalisé des aménagements pour les mobilités douces, et un grand nombre de projets sont d'ores et déjà prévus pour les années à venir. Il existe de forts besoins mais le coût élevé de ces aménagements est un vrai point bloquant pour les communes. Plusieurs communes soulèvent également un enjeu très important de sécurisation des trajets le long de routes départementales qui sont utilisées par les piétons et les cyclistes malgré leur dangerosité (notamment pour relier les bourgs aux arrêts de bus) faute d'alternative.

Opé n° 15.c : Créer et piloter un dispositif de suivi des aménagements cyclables

Cette action initialement portée par le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre du schéma directeur cyclable a été abandonnée.

Opé n°15.d : Travailler à la coordination parking relais / stationnement sécurisé, et des horaires de transports en commun

Pour les communes dont les arrêts de bus sont situés le long de la RD900, il existe un très fort besoin d'améliorer les liaisons entre ces arrêts et les centre-bourgs. Cependant, le coût des aménagements (pistes, stationnements) constitue un point bloquant pour les projets. Certaines communes soulignent également les difficultés rencontrées pour faire évoluer les horaires et/ou emplacement des arrêts de bus en lien avec la Région Occitanie qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

> Axe opérationnel « Limiter l'impact des déplacements »

n°	Actions	Opérations	Avancement
16	Développer le covoiturage	16.a. Sensibiliser au covoiturage (relais des outils de communication, systématiser le covoiturage lors des réunions, diffuser un outil simple permettant d'organiser le co-voiturage type Moovwiz, etc.)	En cours
		16.b. Mettre en place la signalétique des zones dédiées au covoiturage	Terminée
		16.c. Mettre en œuvre une enquête covoiturage	Non réalisée
		16.d. Réaliser un benchmark sur les plateformes de covoiturage	Terminée
		16.e. Expérimenter le dispositif d'autostop sécurisé (Rézopouce)	Annulée
17	Créer des espaces de travail partagés pour limiter les déplacements	17.a. Développer des lieux de co-working pour mutualiser les services	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°16.a : Sensibiliser au covoiturage

La CCA n'a pas mené d'action globale de sensibilisation au covoiturage. Toutefois, des opérations ponctuelles ont été portées par quelques communes : réalisation d'une enquête covoiturage à Tresserre, mise en place de listes de covoiturage en mairie à Tordères et Passa.

Opé n°16.b : Mettre en place la signalétique des zones dédiées au covoiturage

Le Conseil Départemental a créé quatre aires de covoiturage sur le territoire des Aspres et développé la signalétique pour ces zones. Ces aires sont très fréquentées à Villemolaque et Banyuls-dels-Aspres, situées le long de la RD900, alors qu'elles le sont moins à Trouillas et Thuir. Il y a notamment un besoin fort de signalétique sur cette dernière car elle est souvent confondue avec le parking des activités tertiaires.

Opé n°16.c : Mettre en œuvre une enquête covoiturage

Une enquête a été réalisée sur la commune de Tresserre, avec des résultats encourageants. Il avait alors été envisagé d'élargir cette enquête à l'ensemble de la CCA et du Pays Pyrénées Méditerranée via la micro-mission covoiturage proposée par l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) au en 2025. Toutefois, cette micro-mission s'est finalement concentrée sur la réalisation d'un benchmark des plateformes de covoiturage et l'enquête n'a pas été réalisée.

Opé n°16.d : Réaliser un benchmark sur les plateformes de covoiturage

Un benchmark sur les plateformes de covoiturage a été réalisé en 2025 par l'AREC dans le cadre de la micro-mission covoiturage auprès du Pays Pyrénées Méditerranée.

Opé n°16.e : Expérimenter le dispositif d'autostop sécurisé (Rézopouce)

Cette action portée par le Pays Pyrénées Méditerranée a été annulée.

Opé n°17.a : Développer des lieux de co-working pour mutualiser les services

Les communes proposent des lieux de co-working à partir de l'existant : mise à disposition d'une salle communale (Tordères, Calmeilles), accueil de télétravailleurs à la médiathèque (Passa, Banyuls-dels-Aspres). Un tiers-lieu avec espace de co-working ouvrira à Tresserre en 2027.



Orientation n°4 : Vers un territoire producteur de sa propre énergie

› Axe opérationnel « Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire »

n°	Actions	Opérations	Avancement
18	Accroître le mix énergétique	18.a. Etudes et développement de projets photovoltaïques	En cours
		18.b. Projet chaufferie bois	En cours
		18.c. Etudes de projets éoliens	En cours
		18.d. Identifier les ZAENR	Terminée
		18.e. Accompagner les maîtres d'ouvrage à réaliser une étude d'opportunité pour classer leur futur réseau de chaleur	Terminée
19	Inciter à l'implantation de sources d'EnR auprès de citoyens et des collectivités et promouvoir les projets participatifs et citoyens	19.a. Assurer les conseils par le service Urbanisme	En cours
		19.b. Développer les ENR sur le patrimoine communal	En cours
		19.c. Etudier l'opportunité de monter un projet participatif et citoyen	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°18.a : Etudes et développement de projets photovoltaïques

La CCA connaît depuis plusieurs années un développement important du photovoltaïque, avec une production passée de 49 760 MWh en 2020 à 90 647 MWh en 2024 (chiffres Enedis 2024, comprenant la production du photovoltaïque en toiture, au sol et en agrivoltaïsme). Si 3 projets de parcs photovoltaïques au sol ont déjà abouti, 7 sont actuellement en cours de développement (avec différents niveaux d'avancement). En parallèle, l'agrivoltaïsme s'est fortement développé, avec toutefois un certain nombre de projets qui constituent en réalité du photovoltaïque au sol, sans valeur agronomique.

Opé n°18.b : Projet chaufferie bois

La commune d'Oms a installé une chaufferie bois d'une part pour l'école et d'autre part pour le bistrot de Pays. À Fourques, la nouvelle école maternelle livrée en 2023 est également équipée d'une chaufferie bois. À Thuir, un projet de chaufferie bois associée à un réseau de chaleur est encore à l'étude. A noter que la majorité des communes du territoire estime toutefois qu'une chaufferie bois serait surdimensionnée par rapport aux besoins de leurs bâtiments publics.

Opé n°18.c : Etude de projets éoliens

Deux projets d'implantation d'éoliennes sont actuellement suspendus, un à Passa (souhait du nouveau maire de réaliser un référendum auprès de sa population) et un à Banyuls-dels-Aspres (retrait du projet demandé par le préfet). Trois autres projets ont été abandonnés depuis 2020 (changement de maire, abandon suite au lancement de l'élaboration du PLUi).

L'objectif de développement de l'éolien n'est pas partagé par l'ensemble des communes des Aspres, une majorité contestant les projets pour leur atteinte paysagère notamment.

Opé n°18.d : Identifier les ZAENR

Les communes ont défini leurs Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) conformément à la loi APER du 10 mars 2023. Cependant, elles n'ont pas encore été arrêtées par la préfecture de Région. De plus, cet outil semble peu efficace puisque les communes reçoivent toujours de nombreuses demandes de la part de porteurs de projets pour des terrains hors ZAENR, et que la publication du document-cadre fin 2025 rend caduque un grand nombre des zones d'accélération dédiées au photovoltaïque au sol identifiées par les communes.

Opé n°18.e : Accompagner les maîtres d'ouvrage à réaliser une étude d'opportunité pour classer leur futur réseau de chaleur

L'étude de faisabilité du réseau de chaleur a été finalisée en 2024. La phase opérationnelle de ce dernier est aujourd'hui conditionnée à un nouveau portage politique suite aux élections municipales et à l'obtention de divers financements dont les dispositifs sont en pleine évolution (fonds chaleur de l'ADEME, fonds FEDER, etc.). Le projet n'a donc pas atteint le stade de la réalisation d'une étude d'opportunité pour le classement de ce réseau de chaleur.

Opé n°19.a : Assurer les conseils par le service urbanisme

Cinq communes du territoire des Aspres proposent de conseiller les pétitionnaires lors du dépôt d'autorisations d'urbanisme pour l'installation d'équipements EnR.

Opé n°19.b : Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal

11 bâtiments municipaux ont été équipés de panneaux photovoltaïques, en sachant qu'un bâtiment équipé permet généralement d'approvisionner plusieurs autres bâtiments publics. La plupart des communes non-équipées ont pour projet de le faire, mais le coût financier élevé de l'installation est souvent un point bloquant. Par ailleurs, tous les bâtiments ne sont pas adaptés pour y installer des panneaux photovoltaïques (structure trop fragile, orientation inadaptée).

Opé n°19.c : Etudier l'opportunité de monter un projet participatif et citoyen

On relève 4 projets actuellement en cours qui sont de types et de niveaux d'avancement différents: d'une part, le développement de deux projet d'autoconsommation collective grâce à l'installation de photovoltaïque sur des bâtiments communaux (Tresserre, Fourques) et, d'autre part, l'installation de deux parcs de production d'énergie photovoltaïque au sol avec la participation des citoyens via Cat'ENR (Banyuls-dels-Aspres, Villemolaque).

› Axe opérationnel « Structurer une véritable filière bois (matériau, énergie et liège) »

n°	Actions	Opérations	Avancement
20	Mettre en œuvre la Charte Forestière de Territoire (CFT)	20.a. Animation territoriale pour la mise en œuvre de la CFT	En cours
		20.b. Animation autour de la filière bois construction et matériaux	En cours
		20.c. Animation autour de la filière bois-énergie	En cours
		20.d. Animation autour de la filière liège	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°20.a : Animation territoriale pour la mise en œuvre de la CFT

L'animation de la charte forestière de territoire portée par le Pays Pyrénées Méditerranée s'est poursuivie sur la période du PCAET avec l'organisation de comités techniques et de comités de pilotage réunissant une multitude d'acteurs locaux ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets. De plus, des journées d'échanges et de visites ont été organisées (matinale bois-énergie en 2023, journées BIO4RES en 2025 et 2026, visite chaufferie bois Maureillas) et un dispositif de médiation incendie mis en place depuis 2024.

Opé n°20.b : Animation autour de la filière bois construction et matériaux

Le pacte bois-construction a été signé en juillet 2025 par le Pays Pyrénées Méditerranée, la Préfecture, le Conseil Départemental ainsi que plusieurs collectivités des Pyrénées-Orientales pour augmenter la part de bois dans la construction. Un appel à projets « mobilier bois » sera lancé au printemps 2026 pour encourager la conception et la fabrication de mobilier d'extérieur en bois local.

Opé n°20.c : Animation autour de la filière bois-énergie

Bois et Energie 66 accompagne les différents porteurs de projets de chaufferie et de réseau de chaleur bois. En complémentarité, l'association intervient lors de divers événements et instances de gouvernance pour présenter ses services et conseiller les partenaires institutionnels, les propriétaires privés et les entreprises du territoire. Des visites d'installations sont également organisées sur demande.

Opé n°20.d : Animation autour de la filière liège

L'Institut Méditerranéen du Liège (IML) mène des opérations pour relancer la filière liège sur le territoire des Aspres et des Albères. Depuis 2022, des plantations ont eu lieu à Brouilla (1200 chênes lièges), Terrats et Tresserre (6 ha environ).

Orientation n°5 : Pour une préservation des ressources locales

- › Axe opérationnel « Sensibiliser à la notion d'adaptation au changement climatique et encourager l'action »

n°	Actions	Opérations	Avancement
21	Communiquer en relayant largement les outils de sensibilisation en faveur de l'adaptation au changement climatique	21.a. Diffuser l'information auprès des communes, des jeunes et du grand public sur les outils existants et futurs : Exposition itinérante, escape game, jeu des 7 familles, outils pédagogiques pour les scolaires développées dans le cadre du projet POCTEFA	En cours
		21.b. Relayer la méthodologie d'élaboration des Plans locaux d'adaptation et inciter les communes à utiliser le dispositif	Terminée
		21.c. Mener des campagnes régulières de sensibilisation et de formation sur l'adaptation au changement climatique et animer le projet TACCT	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°21.a : Diffuser l'information auprès des communes, des jeunes et du grand public

Le projet ECTAdapt, porté par le Département des Pyrénées-Orientales en partenariat avec la Diputació de Girona, a permis de produire un certain nombre d'outils de sensibilisation et d'aide à la décision concernant les enjeux de l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, un programme pédagogique a été créé afin de sensibiliser le jeune public à l'aide d'outils innovants (escape game, jeu des 7 familles). Le déploiement de ces outils aura lieu en 2026 et 2027 auprès des structures éducatives, et sera porté par l'association Tram'66 du côté français.

Opé n°21.b : Relayer la méthodologie d'élaboration des Plans locaux d'adaptation

La méthodologie d'élaboration de Plans locaux d'adaptation au changement climatique a également été créée dans le cadre du projet ECTAdapt. Entre 2020 et 2023, le Département des Pyrénées-Orientales a mis en place un appel à projet à destination des communes afin de soutenir la création de ces Plans locaux d'adaptation.

Opé n°21.c : Mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur l'adaptation au changement climatique et animer le projet TACCT

Le Pays Pyrénées Méditerranée a mis en place la formation « Aménager des îlots de fraîcheur nourriciers au cœur de nos villes et villages » pour accompagner les communes dans la création d'espaces verts urbains, qui permettent de réduire la surchauffe urbaine et de promouvoir une alimentation saine.

- › Axe opérationnel « Réduire l'impact des déchets sur le territoire »

n°	Actions	Opérations	Avancement
22	Favoriser la mise en place de projets d'économie circulaire	22.a. Favoriser la ressourcerie/recyclerie sur le territoire pour favoriser le réemploi	En cours

		22.b. Répertoire les « déchets » des entreprises et communiquer en vue de créer des synergies entre activités (un déchet d'une activité peut ainsi devenu un sous-produit d'une autre)	Non réalisée
23	Poursuivre les actions de réduction de déchets	23.a. Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'augmentation du tri	En cours
		23.b. Poursuivre le travail d'animation et des opérations de communication des ambassadeurs du tri auprès de différents publics	En cours
		23.c. Mener des opérations de sensibilisation auprès d'entreprises : organisation de session de formation/sensibilisation des agents de l'entreprise et accompagnement au tri des déchets	En cours
		23.d. Poursuivre l'implantation des composteurs collectifs et favoriser l'implication des habitants	En cours
		23.e. Implantation des colonnes de verre supplémentaires	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°22.a : Favoriser la ressourcerie/recyclerie sur le territoire pour favoriser le réemploi

La CCA poursuit son partenariat avec la recyclerie d'Elne en mettant de côté les objets et les meubles de bonne qualité déposés en déchetterie. Le projet de création d'une ressourcerie sur le territoire de la CCA (porté par la recyclerie d'Elne) est aujourd'hui en suspens, notamment en raison d'une difficulté à trouver un lieu approprié.

Opé n°22.b : Répertoire les « déchets » des entreprises pour créer des synergies entre activités

La CCA s'est impliquée sur 2023/2024 dans le montage d'un projet POCTEFA (programme de l'Union européenne pour financer des projets de coopération transfrontalière) avec les Communautés de Communes du Vallespir et Albères Côte Vermeille Illibérès, et la Députacion de Gérone. Ce dernier devait notamment permettre d'identifier les déchets des entreprises pouvant être revalorisées par d'autres. Toutefois, le désistement du partenaire espagnol n'a pas permis de déposer le dossier et de mener l'action.

Opé n°23.a : Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'augmentation du tri

La CCA poursuit son travail de sensibilisation pour réduire les déchets et améliorer le tri en intervenant notamment dans les écoles et en mettant en place des nouvelles consignes de tri dans les déchetteries pour valoriser davantage de matériaux.

Opé n°23.b : Poursuivre le travail d'animation et des opérations de communication des ambassadeurs du tri

Trois agents de la CCA sont chargés de la prévention des déchets. Ils interviennent très régulièrement auprès des écoles et centres de loisirs pour sensibiliser au tri, au compostage ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Opé n°23.c : Mener des opérations de sensibilisation auprès d'entreprises

Les agents de collecte contrôlent les déchets apportés par les professionnels en déchetterie et les redirigent si besoin pour valoriser les déchets dans les filières adaptées, en lien avec la mise

en place de nouvelles filières de tri permettant de valoriser davantage de matériaux, notamment issu du bâtiment.

Opé n°23.d : Poursuivre l'implantation des composteurs collectifs

La politique de développement du compostage portée par la CCA depuis 2012 a connu une forte accélération sur la période du PCAET, notamment en raison de l'évolution de la loi, qui a rendu obligatoire le tri des biodéchets à la source au 1^{er} janvier 2024. Depuis 2020, le nombre de composteurs collectifs est ainsi passé de 11 à 65 (57 composteurs partagés et 8 cantines équipées de composteurs). En parallèle, plus d'un quart des foyers sont équipés d'un composteur individuel (3025 foyers, contre 1800 en 2019). Cela représente 266 tonnes de biodéchets par an.

Opé n°23.e : Implantation des colonnes de verre supplémentaires

De nouvelles colonnes à verre sont installées chaque année, ce qui permet d'améliorer les ratios de collecte du verre, c'est-à-dire de réduire le nombre de personnes jetant le verre dans les ordures ménagères en dépit des consignes de tri. En 2025, on compte au total 162 colonnes à verre réparties sur les 19 communes.

> Axe opérationnel « Préserver les espaces naturels du territoire »

n°	Actions	Opérations	Avancement
24	Limiter l'étalement urbain et préserver les corridors écologiques	24.a. Lutter contre le mitage en densifiant l'urbanisation déjà existante et en travaillant sur la taille des parcelles dans les documents d'urbanisme	En cours
		24.b. Appui à la désimperméabilisation par le PPM	En cours
		24.c. Réalisation d'une Trame Verte Bleue et Noire	En cours
		24.d. Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABiC)	En cours
		24.e. Inscrire dans le cahier des charges des nouvelles constructions des coefficients de biotope : ils consistent de réserver un % du terrain à l'aménagement de plantation (toit-terrasse).	En cours
		24.f. Limiter l'imperméabilité des sols en réduisant les surfaces bétonnées, en limitant les zones de parking et en proposant des nouvelles techniques (parking perméable, végétalisé)	En cours
25	Coordonner la lutte contre les espèces invasives à l'échelle du territoire	25.a. Observer l'évolution des espèces invasives et transmettre les informations à la DREAL, DDTM	Non réalisée
		25.b. Assurer le développement des espèces qui permettent de lutter contre la prolifération des espèces invasives, potentiel vecteur de maladies.	En projet

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°24.a : Lutter contre le mitage en densifiant l'urbanisation

Conformément à l'évolution de la loi et aux consignes des services de l'Etat, les Plan locaux d'Urbanisme (PLU) récemment révisés encouragent davantage la densification. Toutefois, l'élaboration du PLUi ayant été engagée en 2021, peu de PLU communaux ont été révisés sur la

période du PCAET. Cet effort de densification sera poursuivi dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre future du PLUi.

Opé n°24.b : Appui à la désimperméabilisation par le Pays Pyrénées Méditerranée

Le Pays Pyrénées Méditerranée a mis en place la formation « Aménager des îlots de fraîcheur nourriciers au cœur de nos villes et villages » pour accompagner les communes dans la création d'espaces verts urbains. Plusieurs projets de désimperméabilisation sont nés de cette formation. Une visite de la cour d'école de St-Genis, désimperméabilisée et végétalisée, a également été organisée pour des élus et personnels scolaires du territoire.

Afin d'appuyer les projets de désimperméabilisation portés par les communes, le conseil départemental a mis en place plusieurs appels à projets (AAP), notamment l'AAP « Intégrer la nature en ville » en 2020-2021 dont ont bénéficié les communes de Tresserre et de Trouillas, et l'AAP « Des sols perméables pour nos villes et nos villages » de 2024 à 2026.

Opé n°24.c et n°24.d : Réalisation d'une Trame Verte Bleue et Noire & Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABiC)

Depuis 2025, la CCA est engagée dans deux démarches en faveur de la biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité interCommunale (ABiC) et l'élaboration de la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN). Ces deux projets, menés en collaboration avec les 19 communes du territoire, permettront de mieux connaître la biodiversité présente sur le territoire et d'en faire ressortir ses enjeux. À terme, l'objectif est de préserver cette biodiversité et la restaurer, tout en l'intégrant au mieux dans les futurs projets d'aménagement et documents d'urbanisme, tel que le PLUi des Aspres actuellement en cours d'élaboration.

Opé n°24.e : Inscrire dans le cahier des charges des nouvelles constructions des coefficients de biotope

L'élaboration du PLUi ayant été engagée en 2021, seuls trois PLU communaux ont été révisés sur la période du PCAET. Ceux-ci n'ont pas intégré de coefficient de biotope mais un coefficient de pleine terre.

Opé n°24.f : Limiter l'imperméabilité des sols

De nombreux aménagements ont été réalisés par les communes ou sont en projet afin de désimperméabiliser et/ou de végétaliser les espaces urbains (désimperméabilisation de cours d'école, création de parkings perméables, plantation d'arbres, création de jardins partagés...). Cependant, les communes rencontrent un certain nombre de freins pour réaliser ces aménagements, dont les principaux sont le coût financier, l'acceptation par la population et les représentations humaines de la nature en ville, ainsi que la sécheresse.

Opé n°25.a : Observer l'évolution des espèces invasives et transmettre les informations à la DREAL, DDTM

Il existe quelques initiatives des communes pour observer l'évolution de certaines espèces invasives, mais il n'existe pas de système de surveillance régulière et systématique ni de transmission de données à la DDTM ou la DREAL.

Opé n°25.b : Assurer le développement des espèces qui permettent de lutter contre la prolifération des espèces invasives

Deux communes ont mené des animations nature pour créer des nichoirs à oiseaux ou à chauve-souris. Cela participe à lutter contre le développement du moustique-tigre notamment, mais il n'existe pas aujourd'hui de réelle stratégie de lutte contre la prolifération des espèces invasives, ni de mesures de leur impact.

› Axe opérationnel « Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques »

n°	Actions	Opérations	Avancement
26	Mieux connaître l'état de la ressource en eau et les usages	26.a. Améliorer et fiabiliser le suivi hydrologique du bassin versant du Tech, de la Têt et du Réart (suivi des débits, diffusion d'un bulletin hydrologique en été, mieux connaître les relations entre les nappes souterraines et les rivières...)	En cours
		26.b. Affiner la connaissance des prélèvements sur le bassin versant du Tech, de la Têt et du Réart (équiper les prises d'eau des canaux en dispositif de comptage, recenser les forages, les prises d'eau en rivière...)	En cours
		26.c. Améliorer la connaissance des usages hors AEP (notamment usage agricole) : connaissance des volumes annuels et mensuels pour la gestion d'étiage	En cours
		26.d. Améliorer le partenariat avec les structures techniques du bassin versant pour le partage de données et d'informations (base de données commune, instances inter-bassin...)	Terminée
27	Organiser le partage de la ressource	27.a. Animer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Ressource en eau superficielle	En cours
		27.b. Révision des autorisations AEP	Terminée
		27.c. Animer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Ressource en eau souterraine	En cours
28	Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau et optimiser la gestion des ouvrages et équipements existants (irrigation agricole, eau potable)	28.a. Optimiser les prélèvements et la gestion des canaux d'irrigation (études et travaux de modernisation des équipements, limitation des fuites, passage éventuel au sous pression)	En cours
		28.b. Réaliser des économies d'eau sur les usages (usages communaux hors AEP, agriculture)	En cours
		28.c. Optimiser le fonctionnement et le rendement des réseaux pour l'alimentation en eau potable (diagnostic des systèmes d'alimentation, recherches de fuites, programmes pluriannuels de travaux de réhabilitation...)	En cours
29	Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource en eau	29.a. Anticiper l'évolution des éléments contextuels : changements climatiques, hausse démographique (études d'opportunité sur les ressources alternatives dont la mise en place de stockages et la réutilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration, substitution dans des ressources en bon état)	Terminée
30	Information et communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau	30.a. Promouvoir les économies d'eau et les pratiques vertueuses (utilisations responsables, récupération des eaux de pluie...) : Réaliser un plan de communication à destination des élus, des irrigants, des entreprises, des touristes, des particuliers... (exposition, application, film, formations, autres documents et supports). Promouvoir les économies d'eau et les pratiques vertueuses (utilisations responsables, récupération eau de pluie...)	En cours

		30.b. Plan de communication sur 3 grands sujets de travail : ressource, inondation, milieux aquatiques	En cours
31	Mettre en place une politique tarifaire sur la consommation de l'eau	31.a. Mise en place d'une tarification progressive, éditer un support de communication	Terminée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°26.a : Améliorer et fiabiliser le suivi hydrologique des trois bassins versants

Dès que les débits sont bas, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Tech-Albères (SMIGATA) réalise des campagnes de jaugeage hebdomadaires et diffuse un bulletin hydrologique par semaine. Un projet de recherche pour étudier les relations entre nappes souterraines et rivières a été lancé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Réart (SMBVR) n'effectue le suivi des débits qu'en période de risque inondation/crue sur le territoire de la CCA, car les principaux cours d'eau sont secs en dehors de ces périodes.

Le Syndicat Mixte de Bassin Versant de la Têt (SMTBV) a installé 8 stations qui mesurent en continu la hauteur d'eau, et réalise régulièrement des mesures de débit. Les résultats de ces mesures sont publiées dans les bulletins hydrologiques tous les 15 jours durant l'été.

Opé n°26.b : Affiner la connaissance des prélèvements sur trois bassins versants

Malgré l'obligation réglementaire, peu de canaux sont équipés en compteurs. Le SMIGATA prévoit d'équiper les canaux du bassin versant du Tech en compteurs automatiques à télérelève. Sur le bassin versant de la Têt en revanche, le SMTBV n'est pas maître d'ouvrage pour installer ces compteurs, ce qui relève donc de la responsabilité des gestionnaires de canaux. En ce qui concerne le bassin versant du Réart, les principaux cours d'eau sur le territoire de la CCA étant secs, le SMBVR ne porte pas d'action particulière en ce sens.

Opé n°26.c : Améliorer la connaissance des usages hors AEP (notamment usage agricole)

Depuis 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a lancé une opération de régularisation des forages agricoles, avec l'appui du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon pour mieux connaître les usages hors alimentation en eau potable, sur les unités de gestion les moins en tension. Ce travail est toujours en cours jusqu'en 2027. Le même travail sera ensuite entamé sur les unités Aspres-Réart et Agly-Salanque.

Opé n°26.d : Améliorer le partenariat avec les structures techniques du bassin versant pour le partage de données et d'informations

La CCA partage les données (volumes prélevés et niveaux des nappes) avec le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon via une convention signée récemment. Les données et orientations techniques sont partagées avec le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et la DDTM dans le cadre des comités de pilotage des études des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Eau Potable actuellement en cours de réalisation par la CCA.

Opé n°27.a : Animer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Ressource en eau superficielle

Les deux Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui couvrent le territoire (PGRE du Tech et PGRE de la Têt) arrivent à leur terme et sont en cours d'évaluation. Ils évolueront ensuite en Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et intégreront les résultats de l'étude Eaurizon 2070.

Opé n°27.b : Révision des autorisations d'adduction d'eau potable

Le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon a mené un travail de révision des autorisation d'adduction d'eau potable (AEP) en lien avec les services de l'état et les collectivités locales compétentes en matière d'AEP.

Opé n°27.c : Animer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Ressource en eau souterraine

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau souterraine (PGRE) animé par le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon (SMNPR) arrive à son terme et est en cours d'évaluation. Son bilan sera présenté au 1er semestre 2026 avant d'évoluer vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau à partir de 2026-2027.

Opé n°28.a : Optimiser les prélèvements et la gestion des canaux d'irrigation

La gestion des canaux est assurée par les ASA qui entretiennent les canaux et leurs abords en continu.

Opé n°28.b : Réaliser des économies d'eau sur les usages hors AEP

Le SMNPR travaille à fiabiliser les données sur les prélèvements agricoles et les campings, ce qui est un préalable indispensable avant de mettre en place des mesures de réduction des consommations. En 2023, des réunions publiques de « groupes d'étiage » ont été organisées pour sensibiliser l'ensemble des acteurs utilisant des forages (agriculture, eau potable, campings, etc). Au total, 365 personnes ont été réunies lors de 5 réunions.

Opé n°28.c : Optimiser le fonctionnement et le rendement des réseaux pour l'alimentation en eau potable

La CCA analyse en permanence les systèmes d'alimentation et de distribution d'eau potable pour détecter les fuites, qui sont réparées dès leur signalement ou détection. Les programmes pluriannuels de travaux de réhabilitation des réseaux sont en cours de mise à jour dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Eau Potable. Ce sont des documents de planification qui permettent d'organiser, sécuriser et améliorer les services d'adduction d'eau potable et d'assainissement à long terme.

Opé n°29.a : Anticiper l'évolution des éléments contextuels : changement climatique, hausse démographique

Portée par l'ensemble des syndicats de bassin versant des Pyrénées-Orientales, l'étude Eaurizon 2070 a été lancée en 2022 et vise à anticiper les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et à proposer des solutions. Le projet est en cours de finalisation et devrait être publié à la mi-2026.

La CCA a réalisé une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration. Celle-ci ne s'est pas avérée concluante puisque ces rejets participent à soutenir le niveau des cours d'eau en aval, et donc leur maintien est indispensable dans le contexte actuel. La CCA a également mis en place deux bassins de stockage qui permettent de faire face aux périodes de pointe où la demande dépasse la capacité de forage.

Opé n°30.a : Promouvoir les économies d'eau et les pratiques vertueuses

15 communes des Aspres ont mis en œuvre des actions pour réduire les consommations d'eau (récupération des eaux de pluie, arrêt de l'arrosage des plantations, sensibilisation des habitants, installation de mousseurs, refus des permis de construire pour piscine, mise sous clé des potences agricoles...).

Malgré des moyens limités, le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon a renforcé son action de communication lors de la sécheresse (participation à des réunions publiques,



interventions dans les médias, programme d'intervention dans les écoles). De même, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart poursuit ses interventions lors de réunions d'élus et auprès des scolaires. En parallèle de ses actions d'information des élus et irrigants, le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Tech-Albères a développé une importante campagne de communication en 2023 à destination du grand public (exposition, affiches, stickers, livret d'infos, etc). De même, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt a renforcé sa communication ces dernières années face à la sécheresse (vulgarisation des arrêtés de restriction, création d'un guide des canaux d'irrigation et guide du riverain, intervention dans les écoles, communication régulière sur les réseaux sociaux, mise en place d'une newsletter).

Opé n°30.b : Plan de communication sur 3 sujets : ressource, inondation, milieux aquatiques

Le plan global de communication sur les 3 enjeux « ressource, inondation et milieux aquatiques » est en cours de finalisation mais comporte déjà un certain nombre de réalisations.

Le SMIGATA a réalisé une grosse campagne de communication en 2023 sur la question de la sécheresse, et propose également des animations scolaires sur les inondations (animation en classe et sortie terrain pour 15 classes chaque année). Un projet est en cours pour adapter ce modèle d'animation sur le thème de la gestion de la ressource en eau.

La communication du SMTBV traite également de ces trois sujets : réalisation de films (sur le bassin versant, les zones humides, la restauration des ripisylves), intervention dans une vingtaine de classes chaque année sur le sujet du cycle de l'eau et des inondations, communications régulières sur les réseaux sociaux sur ces trois thèmes.

Opé n°31.a : Mise en place d'une tarification progressive

La tarification progressive de l'eau a évolué avec la création d'une tranche supplémentaire ainsi qu'une augmentation des tarifs. L'objectif est d'envoyer un signal fort sur la « rareté » et la nécessité de préserver et d'économiser la ressource tout en finançant les travaux de renouvellement des réseaux afin d'améliorer les rendements.

> Axe opérationnel « Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations »

n°	Actions	Opérations	Avancement
32	Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques	32.a. Réaliser les programmations de travaux de gestion de la végétation et des sédiments, opérations de génie végétal, lutte contre les espèces invasives, restauration morphologique, continuité écologique, espace de mobilité...	En cours
		32.b. Engager un plan de gestion global de la végétation rivulaire en lien avec la dynamique fluviale : deux approches, hydraulique et écologique, sont à considérer et à articuler selon les enjeux en place. Programme d'intervention en deux phases : rattrapage d'entretien ou restauration selon l'état initial du milieu, puis entretien régulier	En cours
		32.c. Elaborer une stratégie globale de gestion des zones humides au regard des services rendus : à partir des inventaires existants, des composantes physiques du territoire, des dires d'experts et d'un travail de concertation locale, mettre en évidence les secteurs à enjeux en croisant les fonctions actives ou potentielles des zones humides et les pressions actuelles ou futures. Etablir un politique d'intervention.	Terminée

33	Prévenir les inondations par les cours d'eau	33.a. Améliorer les connaissances sur les aléas en intégrant le changement climatique (hausse du niveau de la mer, augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes...)	En cours
		33.b. Préserver et restaurer des zones d'expansion des crues sur des terres sans enjeux	En projet
		33.c. Adapter l'aménagement du territoire vis-à-vis des inondations, limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser des opérations de désimperméabilisation, recul des ouvrages hydrauliques, délocaliser les enjeux menacés...	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°32.a : Réaliser les programmations de travaux de gestion de la végétation et des sédiments

Ces actions sont réalisées en continu par les trois syndicats de bassins versants (SMIGATA, SMTBV et SMBVR) selon une programmation pluriannuelle de travaux définis avec les communes.

Opé n°32.b : Engager un plan de gestion global de la végétation rivulaire en lien avec la dynamique fluviale

Ces actions sont réalisées en continu par les trois syndicats de bassins versants (SMIGATA, SMTBV et SMBVR) selon une programmation pluriannuelle de travaux définis avec les communes.

Opé n°32.c : Elaborer une stratégie globale de gestion des zones humides

L'ensemble des syndicats de bassin versant couvrant le territoire de la CCA ont finalisé leurs stratégies de gestion des zones humides : le SMIGATA (Tech) en 2022, le SMTVB (Têt) en 2023, et le SMBVR (Réart) en 2024.

Opé n°33.a : Améliorer les connaissances sur les aléas en intégrant le changement climatique

Des études sont actuellement en cours avec notamment la finalisation de l'étude Eaurizon 2070 portée par les syndicats de bassin versant du département en 2026, ainsi que les études préalables au prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du SMBVR qui seront publiées fin 2026.

Opé n°33.b : Préserver et restaurer des zones d'expansion des crues sur des terres sans enjeux

L'étude lancée par le SMIGATA sur l'espace de bon fonctionnement et les zones d'expansion de crues a été finalisée en 2022. Il reste désormais à réaliser les travaux.

De même, les études préalables au prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du SMBVR qui seront publiées fin 2026 alimenteront les réflexions pour aménager et préserver des zones d'expansion de crue, à Fourques, Terrats et Trouillas notamment.

Le nouveau PAPI 2024-2029 porté par le SMTVB prévoit également de restaurer des zones d'expansion des crues, et plus largement de s'appuyer sur des Solutions Fondées sur la Nature.

Le SMTBV a réalisé une étude sur la restauration morphologique de la Têt aval, qui permettra notamment de limiter les crues sur le tronçon entre Saint-Félic-d'Avall et Perpignan. Les travaux devraient être engagés dans les années à venir.

Opé n°33.c : Adapter l'aménagement du territoire vis-à-vis des inondations

Plusieurs communes ont réalisés des travaux d'aménagement permettant de faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol et de réduire le ruissellement : désimperméabilisation, plantation d'arbres, création de bassins de rétention, nouveaux parkings au revêtement perméable, etc. Les syndicats de bassin versant peuvent jouer un rôle d'accompagnement et d'aide à l'ingénierie pour ce type de projets. L'agence d'urbanisme catalane (AURCA) et le Conseil Départemental ont également proposé des études et formations concernant la gestion des eaux pluviales à destination des collectivités du département.

> Axe opérationnel « Lutter contre le risque incendie »

n°	Actions	Opérations	Avancement
34	Encourager le sylvopastoralisme	34.a. Favoriser le pastoralisme notamment pour le maintien de l'ouverture des milieux ouverts et sous-bois, la revalorisation de certaines friches et la lutte contre le risque incendie	En cours
		34.b. S'impliquer dans le développement d'AFP intercommunales/communales	Non réalisée
35	Lutter contre le risque incendie	35.a. Lancer une consultation autour de la DECI et la défense incendie	En cours
		35.b. Soutien aux Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC)	En cours
		35.c. Médiation de prévention des incendies en période estivale	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°34.a : Favoriser le pastoralisme

Porté par le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre d'un projet POCTEFA (programme de l'Union européenne pour financer des projets de coopération transfrontalière) avec le Département d'Agriculture et Elevage de la Generalitat de Catalunya, le projet AlberaPastur a notamment permis d'améliorer la gestion concertée de l'espace pastoral, et d'évaluer l'impact du pastoralisme sur l'entretien des coupures DFCI.

En complément, d'autres actions sont menées pour valoriser les friches agricoles et constituer des pare-feu : trois communes ont notamment pris l'initiative de planter du chêne-liège, et un travail a été initié entre la commune de Tordères et l'IUT de Perpignan afin d'étudier le potentiel d'utilisation du trèfle rampant comme pare-feu.

Opé n°34.b : S'impliquer dans le développement d'associations foncières pastorales

Dans la plupart des communes avec des éleveurs, il n'y a pas besoin de créer d'associations foncières pastorales, soit parce qu'elles existent déjà depuis longtemps, soit parce que les éleveurs disposent déjà des terrains nécessaires pour leur activité.

Seule la commune de Villemolaque a été sollicitée par un éleveur à la recherche de terrains pour s'installer. Le projet n'a pas pu aboutir car les propriétaires privés contactés ont refusé de louer leurs terres et que la commune ne possède pas assez de foncier en propre.

Opé n°35.a : Lancer une consultation autour de la DECI et la défense incendie

Une réunion d'information et d'échanges a été organisée par la CCA en mars 2023 avec l'association des communes forestières sur le rôle et les responsabilités des élus avant, pendant et après les incendies de forêt. Des réunions d'informations et de sensibilisation ont également été organisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le SDIS a notamment réalisé un exercice de simulation de feu à Caixas à destination des élus. Sur le territoire des Aspres, 15 communes réalisent des actions de prévention des incendies (mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage, débroussaillage volontaire de parcelles communales, actions de sensibilisation...). Enfin, dans un contexte où l'arrachage des vignes accentue le risque incendie sur le piémont, le projet d'irrigation des vignes participe également à une stratégie globale de défense incendie.

Opé n°35.b : Soutien aux Réserves Intercommunales de Sécurité Civile (RISC)

Cinq communes sont impliquées dans deux réserves intercommunales de sécurité civile (Caixas, Llauro, Montauriol pour la RISC Aspres-Réart ; Calmeilles et Oms pour la RISC Aspres-Tech), soutenues financièrement et techniquement par la CCA. Elles estiment toutes que ce dispositif est très efficace à la fois en termes de sensibilisation et de dissuasion.

Opé n°35.c : Médiation de prévention des incendies en période estivale

Depuis 2024, un dispositif de médiation incendie est mis en place chaque été par le Pays Pyrénées Méditerranée (PPM). En juillet et août 2025, deux médiateurs ont sensibilisé environ 3800 personnes sur le territoire du PPM. Le dispositif sera reconduit en 2026.



Orientation n°6 : Vers des collectivités locales exemplaires

› Axe opérationnel « Améliorer l'éco-exemplarité des collectivités »

n°	Actions	Opérations	Avancement
36	Informier et sensibiliser les élus et agents autour des enjeux liés au développement durable	36.a. Capitaliser les expériences avec les communes membres et communiquer autour des réalisations exemplaires	En cours
		36.b. Appui de la cartographie interactive " Localisez" de PPM	En cours
37	Suivre et réduire les flux internes	37.a. Créer un dispositif de suivi des flux des collectivités	Non réalisée

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°36.a : Capitaliser les expériences avec les communes membres et communiquer autour des réalisations exemplaires

Les actions exemplaires menées par les communes membres de la CCA sont mises en avant lors des commissions développement durable afin de bénéficier de retours d'expérience.

Opé n°36.b : Appui de la cartographie interactive " Localisez" de PPM

L'outil de cartographie des initiatives locales exemplaires « Localisez » porté par le Pays Pyrénées Méditerranée a été abandonné faute de moyen pour l'animer. La valorisation des projets est dorénavant réalisé directement sur le site Internet du PPM.

Opé n°37 : Créer un dispositif de suivi des flux des collectivités

Lors de l'évaluation intermédiaire, la création d'un dispositif commun pour suivre les consommations des collectivités avait été envisagée par la CCA mais cela n'a finalement pas été réalisé car il n'apparaît pas pertinent de créer un nouvel outil.

Les consommations de la CCA en eau et en électricité sont déjà suivies mensuellement.

Les communes ont quant à elles accès à des outils de suivi via Engie ou le SYDEEL pour la consommation d'électricité, et effectuent un suivi plus ou moins régulier pour les consommations d'eau (la plupart fonctionnent avec les factures et cinq seulement relèvent régulièrement les consommations, généralement suite à une grosse fuite ou des consommations anormales sur les potences agricoles, découvertes avec plusieurs mois de retard sur les factures).

› Axe opérationnel « Garantir la mise en œuvre concertée et collective du PCAET »

n°	Actions	Opérations	Avancement
38	Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET	38.a. Organiser, piloter et pérenniser la gouvernance (élu référent, comité technique, commission élus)	Terminée
		38.b. Communication et sensibilisation autour du PCAET	En cours
		38.c. Suivi des actions et des résultats obtenus	Terminée

		38.d. Bilan à mi-parcours et évaluation finale du PCAET (intégrer les partenaires dans l'évaluation du PCAET)	Terminée
39	Intégrer les objectifs du PCAET dans les autres stratégies de la collectivité	39.a. Intégrer le PCAET au PLUI	En cours

Analyse qualitative de la mise en œuvre des actions

Opé n°38.a : Organiser, piloter et pérenniser la gouvernance

Depuis sa création en 2022, la commission développement durable de la CCA s’est réunie chaque année pour traiter des questions liées au PCAET. Deux comités de pilotage se sont également tenus dans le cadre de l’évaluation à mi-parcours. En parallèle, un comité partenarial climat a été organisé par le Pays Pyrénées Méditerranée en septembre 2025 pour remobiliser les acteurs des quatre communautés de communes autour des PCAET.

Opé n°38.b : Communication et sensibilisation autour du PCAET

De nombreuses actions de sensibilisation et d’éducation à l’environnement sont menées par la CCA, en particulier auprès des plus jeunes. Deux animatrices interviennent régulièrement dans les écoles sur la question du tri et du gaspillage alimentaire. Les centres de loisirs proposent des activités en lien avec la protection de l’environnement, adaptées aux enfants et adolescents en fonction de leur âge et de leurs envies : jeux de pistes sur la faune et la flore, fabrication de nichoirs à oiseaux, nettoyage des déchets du Tech, visite de la maison de l’eau au Boulou, jeux autour des empreintes des animaux, activités artistiques grâce à des objets de récupération, etc. Le service déchets de la CCA accompagne également les communes lorsque celles-ci organisent des opérations « nettoyons la nature », en fournissant du matériel (sacs et bacs de collecte, pinces à déchets, chasubles). Chaque année, ce sont environ 5 opérations de nettoyage de la nature qui sont organisées dans ce cadre.

Opé n°38.c : Suivi des actions et des résultats obtenus

Un suivi annuel de l’avancée des actions avec les partenaires institutionnels a été réalisé depuis l’évaluation à mi-parcours, incluant le remplissage des indicateurs associés.

Opé n°38.d : Bilan à mi-parcours et évaluation finale du PCAET

Conformément aux obligations réglementaires, le bilan à mi-parcours du PCAET a bien été réalisé en 2023/2024 en concertation avec l’ensemble des acteurs locaux. Un rapport complet et une brochure de synthèse et de vulgarisation ont été édités pour rendre compte des résultats. L’évaluation finale du PCAET fait l’objet du présent rapport. Elle s’appuie sur des entretiens et l’analyse de données capitalisées auprès de diverses sources.

Opé n°39 : Intégrer le PCAET au PLUI

Le PLUi est en cours d’élaboration depuis le début d’année 2024. Les enjeux du PCAET ont bien été pris en compte dans le Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu en décembre 2025. Ce dernier définit les grandes orientations d’urbanisme et d’aménagement retenues par les élu-es de la CCA. Ces orientations seront ensuite transcrites dans le règlement écrit et cartographique qui sera élaboré sur 2026/2027.

4. Conclusion et propositions en vue de la révision du PCAET

4.1 Synthèse de l'évaluation finale

Le PCAET 2020-2025, élaboré suite à la loi TEPCV, a permis de **structurer une première stratégie de transition écologique à l'échelle de la Communauté de Communes des Aspres**. Plus largement, la mutualisation de son élaboration puis de l'évaluation intermédiaire à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée a permis de créer une dynamique sur ce territoire. D'abord limitée, l'animation du PCAET s'est progressivement renforcée, notamment à partir de 2022 avec l'arrivée d'une agent dédiée en partie au développement durable et la création d'une commission à ce sujet, puis en 2023 avec la conduite de l'évaluation intermédiaire.

Malgré une animation limitée, un grand nombre d'actions ont été réalisées puisque 58% des opérations étaient en cours ou terminées en 2023 et que ce **taux de réalisation du plan d'action atteint 75% en 2026**. Ce haut taux de réalisation s'explique par le fait que les actions inscrites dans le PCAET répondent aux besoins et objectifs des collectivités et partenaires. Ce constat montre donc la pertinence de construire une stratégie globale sur les sujets de transition écologique, en transversalité avec l'ensemble des acteurs du territoire, et pas uniquement ceux traditionnellement associés à la question de l'environnement.

Le niveau d'avancement des actions diffère cependant en fonction des thématiques : 91% des actions concernant la préservation des ressources naturelles sont en cours ou terminées, et ce chiffre atteint 100% pour les actions concernant les énergies renouvelables. En revanche, les actions concernant le développement local durable (56% d'actions en cours ou terminées), le parc bâti (50%) et les mobilités (68%) ont rencontré plus de freins dans leur mise en œuvre. Les moyens humains et financiers étant limités, il a été nécessaire de prioriser certaines thématiques par rapport à d'autres. Ces efforts seront donc à poursuivre dans le prochain PCAET.

Enfin, l'impact de ces actions s'est traduit dans la trajectoire énergétique et climatique du territoire : la forte hausse de la production d'énergies renouvelables (électricité et chaleur principalement) permet ainsi une légère diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) malgré une consommation d'énergie stable. **La stratégie fixée dans le PCAET est donc respectée concernant la réduction des émissions de GES et dépassée concernant la production d'énergies renouvelables**. En revanche, les objectifs de réduction des consommations d'énergie ne sont pas atteints, en particulier pour les secteurs les plus consommateurs que sont les transports et le résidentiel.

4.2 Les apports et limites actuelles du PCAET

Cette évaluation permet ainsi d'identifier les principaux apports du PCAET 2020-2025, qui sont les suivants :

- La structuration d'une première stratégie de transition écologique à l'échelle de la Communauté de Communes des Aspres, avec une montée progressive de l'animation sur les sujets de développement durable grâce à la création d'un service dédié.
- Une mobilisation des partenaires techniques optimisée et un partage de retours d'expérience grâce à la mutualisation du travail à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée.
- Des résultats positifs avec 75% des actions en cours ou terminées, et le respect des objectifs stratégiques concernant l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les plus gros freins identifiés pour la mise en œuvre des actions liées au PCAET concernent :

- La méconnaissance des actions du PCAET est le frein le plus souvent cité par les communes. La grande majorité des élus interrogés lors des entretiens souhaitent mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement mais ne savent pas comment faire, et n'ont pas connaissance des actions définies dans le PCAET. De la même manière, les agents des différents services n'avaient souvent pas ou plus connaissance des actions du PCAET avant l'évaluation intermédiaire réalisée en 2023/2024, en lien avec l'absence d'animation interne jusqu'en 2022.
- Le manque de moyens financiers, dans un contexte de diminution et d'instabilité des financements. De plus, malgré les subventions, le reste à charge reste souvent très important au vu du budget des petites communes.
- Pour les communes, le manque de moyens techniques est également bloquant, tout comme le manque de temps à consacrer à ces questions qui ne sont pas prioritaires face à la gestion du quotidien et des urgences (crise sanitaire, catastrophes naturelles).
- Enfin, on remarque que la mise en œuvre d'actions favorables à l'environnement dépend fortement de la sensibilité personnelle des élus ou des agents. Ce facteur explique notamment une grande hétérogénéité de mise en œuvre du PCAET dans les communes.

4.3 Perspectives

En réponse aux limites observées, certaines propositions sont revenues à plusieurs reprises dans les entretiens avec les communes, les services et les partenaires institutionnels :

- Renforcer la communication et l'animation autour du PCAET : en interne entre les services, et auprès des communes. L'idée de créer une newsletter à destination des communes, pour mettre en avant les projets menés par les communes voisines et pour informer sur les appels à projets en cours, a été proposée à plusieurs reprises par les élus.

- Faire évoluer la gouvernance : réunir plus régulièrement les différents partenaires, désigner un élu référent par commune et ne pas passer uniquement par les maires, etc.
- Améliorer le suivi : identifier plus finement les porteurs de projet (éviter les portages communs à plusieurs acteurs, cibler certaines communes au lieu d'attribuer systématiquement une action à l'ensemble des communes, etc.) et fixer les indicateurs et les objectifs directement avec les partenaires ou les services en charge des actions.
- Renforcer l'ingénierie à destination des communes : les accompagner techniquement dans leurs projets, en apportant l'expertise des agents de la CCA ou en les mettant en relation avec les partenaires compétents, les aider dans la recherche de subventions et mutualiser les demandes pour gagner en efficacité.

Au-delà de la révision du PCAET, le besoin principal est donc d'accompagner sa mise en œuvre, via une animation renforcée et une ingénierie spécifique.

En termes de thématiques, les sujets identifiés comme prioritaires lors des entretiens avec les élus sont les transports, l'agriculture, l'eau et l'énergie.

